

2016-2021
Procès-verbal n° 18 de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 18 septembre 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Julien Vuilleumier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 71/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (8): Mmes et MM. Caroline Ayer, Rana Eltschinger-Bassil, Jérôme Hayoz, Naïma Khamel Seewer, Martin Kuhn, David Papaux, Claire Roelli et Nicolas Stevan.

Absent (1): M. Pascal Wicht.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 17^{ème} séance ordinaire de la législature.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Je salue spécialement les représentants de l'Institut du plurilinguisme, Mme Renata Coray et M. Raphael Berthele.

Je constate que la convocation du 28 août 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 17 de la séance du Conseil général du 2 juillet 2018;
3. Application des exigences formelles de la Préfecture de la Sarine et du Service des communes en matière de modification de règlements communaux au règlement du Conseil général modifié le 28 mars 2017 et intégration de la proposition n° 3 fixant le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs – Rapport du Bureau;

Rapporteur au nom du Bureau: M. Jean-Pierre Wolhauser

4. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter, Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/glp), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), die ihn beauftragen, Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) lui demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (PDC/PVL), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 de Mme et M. Fabienne Menétrey et Oliver Collaud (Verts) lui demandant d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme *VilleVerte Suisse*;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg;
10. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage;
 - n° 81 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations;
 - n°82 de MM. François Miche (PS), Daniel Gander (UDC), Maurice Page et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage;

- n° 83 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de favoriser une nutrition saine au sein des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg par l'introduction d'une journée exclusivement végétarienne par semaine;
- n° 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité;
- n° 85 de MM. Oliver Collaud (Verts), Marc Vonlanthen et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept de politique énergétique favorisant et soutenant les initiatives privées et coopératives en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables;

11. Réponses aux questions:

- n° 92 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative au recours déposé auprès de la Préfecture de la Sarine contre les décisions du Conseil général concernant les règlements scolaires;
- n° 94 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) relative au recensement des langues parlées par les citoyennes et citoyens de la commune;
- n° 95 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la réparation des dégâts sur les routes communales et à la responsabilité engagée de la Ville en cas d'accident;
- n° 96 de M. François Miche (PS) relative à la possibilité de relier les jardins du Domino au chemin de la Motta au travers d'un chemin pédestre, d'un ascenseur, d'un escalier roulant ou d'un petit téléphérique;

12. Divers.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je tiens pour commencer à vous remercier pour votre présence nombreuse et enthousiaste à la sortie du Conseil général en ville de Fribourg. Mes remerciements tout particuliers à M. Gilles Bourgarel, notre collègue, qui a officié comme guide et à Mme Sandra Sabino, notre collègue également, qui a assuré la logistique et la coordination de la restauration. C'était un moment très agréable à passer avec vous et nous ne regrettons pas ces moments conviviaux en bonne compagnie.
- C. A la suite de la démission de Mme Lorraine Ducommun du Conseil général avec effet au 16 août 2018, M. Stéphane Cudré-Mauroux a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 21 août 2018 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 28 août 2018. M. S. Cudré-Mauroux, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre

mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

- D. A la suite de la démission de M. Benoît Hemmer du Conseil général avec effet au 31 août 2018, M. Claude Richard a été assermenté par le Préfet de la Sarine le 17 septembre 2018 et proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 18 septembre 2018. M. C. Richard, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- E. Dans l'enveloppe contenant la convocation à cette séance, vous avez trouvé une information sur la mise à votre disposition d'un compte de messagerie personnel et la manière de le configurer. Si la transmission de documents en version papier se fera toujours de manière habituelle, toute la communication électronique officielle de la Ville de Fribourg vous étant destinée sera, quant à elle, transmise via les comptes de messagerie que l'administration communale vous a mis à disposition. Ces comptes de messagerie donnent suite au postulat n° 178. Ils ont été testés et ils fonctionnent. Ils sont publiés sur la nouvelle page web de notre Conseil. Vous êtes responsables de consulter régulièrement les informations diffusées sur votre compte de messagerie officiel. Le Secrétariat du Conseil général vous a d'ailleurs adressé, par ce biais-là, une "invitation" à la présente séance sur votre calendrier électronique personnel. Il s'agit d'un moyen complémentaire aux convocations envoyées sous format papier. Cette manière de procéder s'avèrera également utile, entre autres, pour les membres du Bureau et des Commissions. Vous êtes priés d'utiliser celui-ci pour la correspondance électronique concernant le Conseil général de la Ville de Fribourg. Les adresses e-mail privées ou professionnelles sont donc à reléguer à un usage externe. Une phase de transition vous est accordée jusqu'au 30 septembre 2018, à la suite de quoi toute la correspondance électronique transitera uniquement via les comptes de messagerie officiels.
- F. Vous avez probablement remarqué que le site Internet de la Ville a fait peau neuve. Le secrétariat du Conseil général tient à vous informer qu'il travaillera ces prochains temps à l'amélioration de la page web du Conseil général. Cela dit, je vous invite à la parcourir régulièrement et à déposer vos commentaires dans les rubriques prévues à cet effet, en bas de l'écran.
- G. En ce qui concerne le recours relatif aux règlements scolaires, sachez que la Préfecture de la Sarine a demandé au Bureau de lui formuler ses observations. Transmises le 22 août 2018, celles-ci ont la teneur suivante:
1. Le Bureau du Conseil général préconise le rejet du recours.
 2. Les décisions du 30 mai 2018 du Conseil général de la Ville de Fribourg adoptant le règlement scolaire de l'école primaire et le règlement scolaire des écoles du Cycle d'orientation de la Ville de Fribourg ont été prises en conformité avec les articles 53 du RCG et 15 du RELCo. Partant, le Bureau du Conseil général de la Ville de Fribourg conclut à leur validité. Il n'a constaté aucun vice de forme et aucune irrégularité.
 3. Le Bureau du Conseil général de la Ville de Fribourg s'en remet à la décision de la Préfecture de la Sarine quant à l'effet suspensif du recours et n'a pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Le Bureau du Conseil général de la Ville de Fribourg s'en remet à la décision de la Préfecture de la Sarine quant aux requêtes de MM. Matthieu Loup et Elias Moussa, de Mme Monica Mendez et de Mme Fabienne Menétrey tendant à se voir donner l'occasion d'exercer pleinement leurs droits de partie dans le cadre de la procédure de recours. Il n'a pas d'observations à formuler à ce sujet.

La décision incidente du Préfet de la Sarine du 23 août 2018 a indiqué que:

1. L'effet suspensif du recours déposé par MM. Simon Murith, Bernhard Altermatt, Jean-Pierre Wohlhauser, David Krienbühl, Christophe Giller et Pascal Wicht était levé. Le règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg et le règlement scolaire des écoles du Cycle d'orientation de la Ville de Fribourg, adoptés par le Conseil général le 30 mai 2018, sont exécutoires dès leur approbation par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport;
 2. L'application de l'article 2 alinéa 1 du règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg et celle de l'article 2 alinéa 1 du règlement scolaire des écoles du Cycle d'orientation de la Ville de Fribourg sont provisoirement suspendues;
 3. Le Conseil communal de la Ville de Fribourg a qualité de partie. Il dispose d'un délai de 30 jours pour se déterminer sur le recours ainsi que sur le maintien de la mesure provisionnelle mentionnée ci-dessus, au chiffre 2 du dispositif;
 4. Mmes et MM. Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Matthieu Loup et Elias Moussa, qui en ont fait la demande, n'ont pas qualité de partie.
- H. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel. Je vous rappelle également qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.
- Je vous rappelle également que notre règlement nous incite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.
- N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.
- I. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
 - J. Nous ferons une pause à 21.00 heures et je vous informe d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de séance de relevée demain. Nous allons donc, avec votre collaboration, traiter l'entier de l'ordre du jour ce soir.

2. Approbation du procès-verbal n° 17 de la séance du Conseil général du 2 juillet 2018

Le Président. Y-a-t-il des remarques d'ordre formel quant à ce procès-verbal? C'est-à-dire de formuler des propositions de rectification nécessaires.

Rugo Claudio (PA). Jeanne d'Arc, qui fut condamnée à être brûlée vive en 1431, puis par la suite réhabilitée, entendait des voix!

Seul, je demande régulièrement la révision de procès quand ils ont lieu à la Préfecture; ici, la révision de procès-verbaux. Comme la Pucelle d'Orléans, moi aussi j'entends des voix.

Avant que je ne puisse étayer une deuxième fois mon argumentaire à la suite de l'intervention de M. David Krienbühl, j'ouïs la phrase ô combien castratrice de M. Christoph Allenspach (PS) demandant à ce qu'il ne soit pas donné la parole deux fois au même intervenant à ce Conseil; ceci sur un même sujet. Conseil que le Président a fait fi - et son secrétaire aussi dans le relevé de notre art oratoire.

Au passage, il est vrai que si l'on ne respecte pas le vote du Conseil général, alors comment pourrait-on être "à cheval" sur les mots. "En attendant Godot", à défaut de voir nos écoliers voyager avec leur abonnement TPF, à cheval aussi, ils pourraient, pour rejoindre l'école, trotter sur celui de M. Hervé Bourrier. À force de ne point entendre le son de ses sabots, ne serait-elle pas plutôt une licorne?

Comme Jeanne d'Arc, souvent aussi, représentée sur son cheval blanc, j'entends des voix et n'en vois pas mot. M. le Président, merci d'y apporter, ceci en page 161 du procès-verbal n° 17, la nécessaire correction!

Le Président. Le procès-verbal est donc adopté avec les rectifications demandées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Application des exigences formelles de la Préfecture de la Sarine et du Service des communes en matière de modification de règlements communaux au règlement du Conseil général modifié le 28 mars 2017 et intégration de la proposition n° 3 fixant le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs – Rapport du Bureau

Le Président. En préambule, je vous rappelle qu'un erratum relatif à la page 3 du Rapport du Bureau vous a été envoyé par e-mail. Il manquait une précision en lien avec l'article 81 nouveau du règlement à approuver ce soir. Nous y reviendrons.

En outre, le Bureau se penchera prochainement sur la question de l'application de l'article 11ter, alinéa 1 du règlement de notre Conseil et de la publication sur le site Internet de la Ville des liens particuliers qui associent les membres du Conseil général à des intérêts privés ou publics.

A présent, je vous explique la manière dont nous traiterons ce point de l'ordre du jour.

- Nous commencerons par la présentation du Rapport du Bureau qui sera suivie de la discussion générale;
- La discussion de détail ne sera ouverte qu'au sujet des articles modifiés nécessitant un vote, c'est-à-dire, les articles 4, alinéa 6bis; 11bis, alinéa 1; 74 nouveau; 76 et 80 nouveau. Les autres modifications ne sont que rédactionnelles et n'appellent pas de vote.
- Vous pouvez proposer des amendements uniquement aux articles modifiés énoncés précédemment. Ceux-ci sont à déposer par écrit.
- Les articles non modifiés ne peuvent pas être l'objet d'amendement et la discussion ne sera pas ouverte.
- Une fois un article adopté, il ne sera plus possible de revenir en arrière.
- Enfin, nous procéderons à un vote d'ensemble permettant à notre Conseil d'adopter le présent règlement dans sa nouvelle teneur.

Rapport du Bureau

Volhauser Jean-Pierre, rapporteur du Bureau. Dans sa décision du 27 mars 2018, la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts (DIAF) a approuvé le RCG modifié que vous avez adopté à l'unanimité lors de la séance du 28 mars 2017, et en a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. La décision de la DIAF est subordonnée à deux conditions qui sont:

- a) intégrer les remarques de la Préfecture dans son préavis final du 26 juillet 2017 concernant les articles 4 alinéa 2 lettre m, 11bis, 18 et 29 alinéa 3;
- b) intégrer les exigences formelles de la procédure de modification du règlement selon l'info'Scom 4/2011, en particulier le chiffre 3.2. par l'application de la méthode de la révision totale formelle qui comprend:
 - enlever les notes de pied;
 - abroger le règlement actuel;
 - adopter formellement un nouveau règlement contenant les articles inchangés et toilettés par le RCG le 27 mars 2017 et lors de la séance de ce soir.

Le Bureau profite du présent toilettage pour intégrer la proposition n° 3 déposée par dix Conseillers généraux demandant d'abaisser le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs, dans un alinéa 2 à l'article 74 nouveau.

Je remercie MM. Mathieu Maridor, Secrétaire de Ville adjoint, Richard Jordan, Juriste et Julien Vuilleumier, notre estimé Président, pour leur travail prompt et efficace, ainsi que le Bureau qui a accepté le Rapport qui vous est soumis.

Le nombre de modifications à apporter ce soir est de 15, dont 11 sont des modifications rédactionnelles, comme l'a dit M. le Président, sans nouveau vote du Conseil général. Elles figurent sous chiffre 4.1. du Rapport. 4 modifications nécessitent un vote du Conseil général, voir chiffre 4.2. du Rapport. Il y aura également un vote d'ensemble du RCG dans sa nouvelle teneur.

Le Bureau vous propose, Mmes et MM. membres du Conseil général, d'accepter les modifications sous chiffre 4. du Rapport.

Discussion générale et entrée en matière

Rugo Claudio (PA). Ayant eu maille à partir, à diverses reprises, avec le chef du Service juridique, l'honorable et redouté Maître Richard Jordan, ainsi qu'avec notre distingué secrétaire du Conseil général de la Ville de Fribourg, je tiens à mettre en exergue un double point.

N'est-ce pas faire montre d'un excès de zèle quand, en page 2 du présent Rapport, ces deux personnes se qualifient elles-mêmes à deux reprises?

Par contre, dans le projet de règlement, alors que l'on parle de commissions spéciales, il est écrit en page 13, chapitre II, article 29 alinéa 3: "Un membre de la commission peut être remplacé...". Là, faire mention de "commission spéciale" ne serait pas, comme dans l'exemple cité ci-dessus, redondant.

Le Parti des Artistes acquiesce sur l'ensemble du Rapport et ne fera plus de remarque, ni de motion; ceci pour deux raisons:

1. afin de ménager les électeurs de ce soir, en particulier pour le postulat 83 sur la journée végétarienne dans les cantines scolaires;
2. rassurer le chef du groupe PS sur le fait que le Président du Parti des Artistes peut maîtriser ses émotions et se montrer digne du siège qu'il occupe dans ce Conseil.

Avec courtoisie, M. le Président, je vous rends la parole.

Discussion de détail

Article 4, alinéa 6bis

Le Président. "Il prend acte du rapport de gestion annuel de SINEF SA et de Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA (AG)".

Wolhauser Jean-Pierre, rapporteur du Bureau. Le groupe de toilettage a constaté qu'il y avait une erreur dans les termes. Le Conseil général avait accepté la formulation "Il examine". Il ressort donc clairement, je l'ai vérifié dans le Message n° 36 du 24 février 2015 et des délibérations du Conseil général en séance du 30 mars 2015, que le terme était bien "Il prend acte" et que celui-ci est conforme au règlement sur l'organisation des entreprises actives en matière d'eau et d'énergies.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'article 4 alinéa 6bis dans sa nouvelle teneur.

Ont voté oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Odermatt Tina (PS)

Article 11bis, alinéa 1

Le Président. "Les coordonnées des membres du Conseil général sont publiées sur le site Internet de la ville avec leur consentement".

Wolhauser Jean-Pierre, rapporteur du Bureau. La Préfecture a relevé dans son préavis final du 26 juillet 2017 que la publication des coordonnées telle que prévue à l'article 11bis alinéa 1 est problématique sous l'angle de la protection des données.

A la suite du postulat n° 178 et de la refonte du site Internet de la Ville, qui est fort réussie, les éléments suivants sont publiés et vous avez pu le constater:

- photo;
- profession;
- entrée au Conseil général;
- interventions parlementaires durant la législature 2016-2021;
- adresse e-mail qui est un compte de messagerie.

Pour tenir compte de la protection des données, le Bureau vous propose d'ajouter à la fin de la phrase à l'alinéa 1 "avec leur consentement".

Vote

C'est par 66 voix pour et 1 abstention que le Conseil général approuve l'article 11bis alinéa 1 dans sa nouvelle teneur.

Ont voté oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire

(CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté non: 0

S'est abstenue: 1 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR)

N'ont pas voté: 4 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Odermatt Tina (PS)

Article 74 nouveau (anciennement 76)

Alinéa 1

Le Président. "Le Conseil communal indique dans ses propositions de décisions celles qui peuvent faire l'objet d'un référendum facultatif".

Alinéa 2

Le Président. "Le référendum facultatif peut être demandé par écrit par le cinq pourcent des citoyennes et citoyens actifs de la commune".

Wolhauser Jean-Pierre, rapporteur du Bureau. Je renvoie à l'argumentaire qui figure sous chiffre 13 à la page 4 du Rapport et au développement de la proposition n° 3. J'ajoute que dans le Message 2016 – DIAF- 8 du Conseil d'Etat du 30 août 2016, concernant la modification de l'article 52 alinéa 1 deuxième phrase de la LCo, le Conseil d'état relève que le seuil fixé uniformément à 10% des citoyens actifs n'est pas des plus aisés, respectivement qu'il apparaît comme un seuil maximal. Avec la modification de la loi, il appartient à chaque commune de fixer le seuil qui lui semble convenir à ses besoins.

Le groupe de travail et le Bureau vous propose le texte tel que lu précédemment par M. le Président.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'article 74 dans sa nouvelle teneur.

Ont voté oui: 67 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 4 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Odermatt Tina (PS)

Article 80 nouveau

Le Président. "Le règlement du 18 février 2008, modifié les 29 septembre 2008, 1^{er} mars 2010 et 28 mars 2017 est abrogé".

Wolhauser Jean-Pierre, rapporteur du Bureau. Il s'agit d'une exigence de la révision totale formelle demandée par la Préfecture et le Service des communes.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le nouvel article 80.

Ont voté oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaodat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Cattaneo-Python Anne-Élisabeth (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Odermatt Tina (PS)

Examen de détail de l'arrêté

Le Président. La discussion de détail étant terminée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté pour la modification du règlement du Conseil général, l'intégration de la proposition n° 3 fixant le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs et l'adoption du règlement dans sa nouvelle teneur.

Article premier

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Le titre et les considérants n'appelant pas d'observations, ils sont ainsi adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 68 membres votants, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes (LCo) et du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (ReLCo);
- la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf);
- l'ordonnance du 14 décembre 2010 sur l'accès aux documents (OAD);
- la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques;
- le Rapport du Bureau du 22 août 2018,

Arrête:

Article premier

Les modifications de l'article 4 al. 6bis, de l'article 11bis al. 1, la nouvelle numérotation des articles 30 à 50 (précédemment articles 31 à 51) et des articles 51 à 81 (précédemment articles 53 à 82), l'adjonction de l'al. 2 à l'article 74 nouveau (referendum) ainsi que de l'article 80 (abrogation) du règlement du Conseil général sont adoptées.

Article 2

Le Conseil général adopte le règlement du Conseil général dans sa nouvelle teneur. Il porte la date du jour de son adoption. Le règlement du 18 février 2008 modifié les 29 septembre 2008, 1^{er} mars 2010 et 28 mars 2017 est abrogé.

Article 3

Les articles premier et 2 sont sujets à referendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 18 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Le Président. Le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018 adopté ce soir sera soumis à l'approbation de la DIAF et traduit en allemand. Dans l'intervalle, il constituera notre document de référence.

Ont voté oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Odermatt Tina (PS)

4. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter, Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/GLP), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), die ihn beauftragen, Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen

Rapport final au sujet du postulat n°40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (DC/vl), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand;

Le Président. Comme vous avez pu le constater, ce sont deux postulats qui sont traités dans ce rapport.

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Das Postulat Nr. 23 wurde von den Generalrätinnen und Generalräten Christa Mutter, Rainer Weibel, Gisela Kilde, Laurent Thévoz, Mario Parpan, Tina Odermatt und Vincenzo Abate sowie 21 Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichnern eingereicht und am 15. Februar 2017 vom Generalrat überwiesen. Es fordert den Gemeinderat auf zu untersuchen, ob und allenfalls wie die deutsche Sprache als zweite Amtssprache der Stadt Freiburg eingeführt werden könnte. Der Gegenstand

dieses Postulats ist von strategischer Tragweite und berührt gleichzeitig eine hoch emotionale Thematik. Der Gemeinderat hat deshalb dieses Postulat zum Anlass genommen, eine eingehende Untersuchung der Thematik durchzuführen und hat hierfür das Institut für Mehrsprachigkeit der Universität Freiburg und der Pädagogischen Hochschule beauftragt. Das Institut hat seinen umfassenden Bericht im Frühjahr 2018 dem Gemeinderat unterbreitet. Sie haben diesen Bericht, welcher ebenfalls auf der Internetseite der Stadt Freiburg und des Instituts verfügbar ist, zusammen mit dem Schlussbericht des Gemeinderates erhalten.

Le rapport de l'Institut du plurilinguisme aborde la question de la langue allemande en Ville de Fribourg dans un contexte historique, juridique et sociolinguistique. Il dresse un état des lieux de la situation actuelle et établit une comparaison avec les villes de Bienne et de Sierre. Partant des résultats et des données ainsi récoltés, il expose ensuite les implications d'une reconnaissance de l'allemand comme langue officielle et formule des mesures susceptibles de promouvoir le bilinguisme à Fribourg.

Wie der Bericht des Instituts aufzeigt, sind die materiellen Voraussetzungen für eine Anerkennung der deutschen Sprache als Amtssprache in der Stadt Freiburg offensichtlich erfüllt. Diese Feststellung hat auch der Staatsrat in seiner Antwort vom 25. Juni 2013 auf das Postulat von Grossrat Ackermann gemacht, wo er unter anderem festhielt, dass die Stadt Freiburg, angesichts ihres Status als Hauptort eines zweisprachigen Kantons und ihrer historisch gewachsenen, bedeutenden deutschsprachigen Minderheit als zweisprachige Gemeinde qualifiziert werden muss. Manche Vertreter der deutschen Minderheit und der deutschen Sprachgemeinschaft fragen sich deshalb, warum mit der Anerkennung der deutschen Sprache noch weiter zugewartet wird? Der Gemeinderat hat diese Frage sorgfältig abgewogen und kommt zum Schluss, dass die Anerkennung der deutschen Sprache als Amtssprache anzustreben ist, dass jedoch dieser Entscheid nicht abrupt erfolgen sollte. Was heute fehlt, ist nämlich eine gesetzliche Grundlage, die zumindest den verfahrensrechtlichen Rahmen für eine Anerkennung einer zweiten Amtssprache festlegt. Nach geltendem Recht wäre mangels entsprechender Regeln der Gemeinderat allein für diesen Entscheid zuständig. Aus Sicht des Gemeinderates müsste indes ein solcher Entscheid aufgrund seiner Tragweite und seiner emotionalen Komponente breit abgestützt sein und nicht von 5 Personen allein gefällt werden können, so dass je nach Sensibilität und Zusammensetzung der Exekutive einmal für und ein anderes Mal gegen die offizielle Zweisprachigkeit entschieden werden könnte. Aus diesem Grunde wurde kürzlich eine parlamentarische Anfrage an den Staatsrat gerichtet, um den Gesetzgebungsprozess wieder in Gang zu bringen. Es geht dabei nicht um eine Regelung materieller Regeln, die von Gemeinde zu Gemeinde unterschiedlich aussehen können, sondern es geht lediglich darum, dass der Staatsrat den minimalen Rahmen festlegt, wonach sich die interessierten Gemeinden richten können.

La deuxième raison qui a poussé le Conseil communal à renoncer à reconnaître sans délai la langue allemande comme langue officielle réside dans le processus de fusion dans lequel nous nous trouvons actuellement. En effet, alors que nous discutons d'un projet de fusion du Grand Fribourg avec huit autres communes, toutes francophones, une décision unilatérale prononcée par la Ville de Fribourg pourrait être considérée comme une politique de fait accompli par nos partenaires, et pourrait mettre inutilement en péril un projet qui constitue un objectif prioritaire pour notre ville et aussi pour tout le canton. Nous sommes d'avis que la question de la langue officielle respectivement des langues officielles de la nouvelle commune doit être traitée au sein du projet de fusion. Dans ce contexte, nous nous engageons d'ores et déjà à ce que la nouvelle commune, quelle que soit son nom, et quel que soit son périmètre définitif, puisse être bilingue, dans le meilleur des cas avec deux

langues officielles mais en tout cas en maintenant les acquis en faveur de la langue allemande, y compris les mesures annoncées dans le Rapport final sur le postulat n° 23.

Eine sofortige Einführung der deutschen Amtssprache würde zudem im jetzigen Zeitpunkt, da die Arbeitssprache in unserer Stadt vorwiegend Französisch ist und da die Mehrheit des Personals nur ungenügende Deutschkenntnisse besitzt, erhebliche Schwierigkeiten bei der Umsetzung erzeugen. Wir haben in letzter Zeit viele Rückmeldungen aus dem Personal erhalten und stellen fest, dass zahlreiche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter Deutsch lernen und ihre Deutschkenntnisse verbessern möchten und es sehr schätzen würden, wenn die Stadt sie dabei unterstützen könnte. Die Förderung der Deutschkenntnisse in der Stadtverwaltung gehört denn auch zu den vordringlichen Massnahmen, die der Gemeinderat umzusetzen gedenkt. Nachdem der Kanton vor wenigen Wochen beschlossen hat, Projekte zur Förderung der Zweisprachigkeit finanziell zu unterstützen, haben wir auch die Absicht, dem Kanton ein entsprechendes Gesuch zu unterbreiten.

Si, pour les raisons évoquées dans le Rapport final et dans le rapport de l'Institut du plurilinguisme, le Conseil communal considère que la reconnaissance de la langue allemande comme deuxième langue officielle de la Ville de Fribourg n'est pas actuellement à l'ordre du jour, il reconnaît la nécessité d'améliorer la condition de la langue partenaire et propose par conséquent un catalogue de mesures que vous trouvez dans le Rapport final, et dont certaines sont applicables à court voire très court terme, alors que d'autres nécessiteront une réflexion plus approfondie. Une commission permanente sera constituée dans les semaines à venir, avec pour tâche de définir une stratégie du bilinguisme, de formuler des propositions à l'intention du Conseil communal et de développer des projets pour la promotion du bilinguisme ainsi que pour favoriser les échanges entre les communautés linguistiques française et allemande. Les mesures proposées par le Conseil communal dans le Rapport final ne constituent pas un catalogue exhaustif, mais il s'agit d'une liste évolutive qui sera complétée en fonction de la stratégie du bilinguisme de la Ville de Fribourg.

Die Anerkennung einer Sprache als Amtssprache bringt der jeweiligen Sprachgemeinschaft ohne Zweifel wesentliche Vorteile, unter anderem begründet sie eine starke Position mit einforderbaren Rechten. Es wäre aber falsch zu glauben, mit der Anerkennung der deutschen Sprache als Amtssprache wären alle Probleme gelöst und es wäre allen Anliegen der Deutschsprachigen Genüge getan. Die Realität ist etwas komplexer und lässt keine vermeintlichen Zaubertlösungen zu. Häufig wird z.B. die Stadt Biel als leuchtendes Beispiel für gelebte Zweisprachigkeit zitiert. So sagt z.B. die Leiterin des Forums für Zweisprachigkeit:

"Pour la ville de Bienne, le bilinguisme est considéré comme une 'USP' (Unique Selling Proposition), un positionnement tant stratégique que politique, qui lui permet d'être un partenaire tant pour la Suisse romande que pour la Suisse alémanique...".

Das ist ein gutes Stadtmarketing, wenn man aber genauer hinschaut, gibt es in dieser offiziell zweisprachigen Stadt auch Phänomene, die nicht gerade als Beispiel taugen, wie z.B. die Tatsache, dass wichtige politische Parteien in zwei Sektionen, eine französischsprachige und eine deutschsprachige aufgeteilt sind. Hier sind wir schon ein bisschen weiter in der Stadt Freiburg. Ebenso wichtig wie die offizielle Anerkennung ist unseres Erachtens die allgemeine Einstellung, die man gegenüber einer Sprachminderheit hat. In diesem Sinne sind wir überzeugt, dass die Massnahmen, die im Schlussbericht aufgeführt sind, eine rasche und konkrete Verbesserung zur Folge haben werden. Mit diesen Massnahmen wird die Stadt Freiburg ihre Position als Brückenstadt festigen können, so dass unsere Bieler Freunde nicht mehr von einer "USP" sprechen werden.

Nous tenons aussi à rassurer celles et ceux parmi les francophones qui pourraient craindre que les mesures en faveur de la langue allemande pourraient conduire à une perte d'identité ou à une germanisation de notre commune. Ces craintes, parfois exprimées, sont infondées. Ce que nous voulons, c'est contribuer à une ouverture d'esprit de part et d'autre et à une valorisation maximale de cette richesse que constitue la présence d'une frontière respectivement d'un pont linguistique sur le territoire de notre commune. S'il y avait lieu de craindre quelque chose, ce serait l'invasion déjà largement acquise de la langue anglaise dans notre vie quotidienne. Etrangement, plus personne ne s'insurge contre les publicités entièrement anglophones dans nos journaux et sur les affiches dans l'espace public.

Le bilinguisme est un atout à valoriser, en fonction de la situation spécifique qui est celle de notre ville. Il ne s'agit pas de copier des solutions qui fonctionnent ailleurs, mais plutôt de s'en inspirer là où cela a du sens, et développer des solutions qui tiennent compte des réalités fribourgeoises. Ce que nous voulons, c'est finalement permettre au plus grand nombre de Fribourgeois/es de bénéficier des avantages du bilinguisme, en garantissant le respect de la paix des langues. Dans ce sens, nous affirmons que Fribourg / Freiburg ist eine Stadt, die in der Zweisprachigkeit eines ihrer wesentlichen Identitätsmerkmale findet. Et nous en sommes fiers.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Mit Interesse habe ich die Ausführung des Berichts zur Kenntnis genommen und es ist dem Gemeinderat beizupflichten, wenn er die Umsetzung der pragmatischen Zweisprachigkeit als lückenhaft bezeichnet. Die kurz- und langfristigen Massnahmen sind natürlich zu begrüßen, sollten aber mit etwas mehr Energie angegangen werden. Als Beispiel möchte ich nur erwähnen, dass amtliche Mitteilungen nicht nur systematischer, sondern systematisch zu übersetzen wären.

Abate Vincenzo (Verts). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour la réponse et je remercie l'IDP pour le travail de recherche et d'analyse. Les résultats très instructifs de cette recherche ne nous fournissent pas la réponse toute prête à notre question. Cette étude nous livre un état des lieux de la situation actuelle. On sait que la communauté germanophone représente une minorité linguistique. On sait également qu'en ville de Fribourg, la situation n'est pas ouvertement discriminatoire, avec des interdits de pratiquer la langue allemande. On apprécie la volonté du Conseil communal de renforcer le bilinguisme pragmatique et de mettre en œuvre certaines mesures à court terme ainsi qu'à long terme. Après lecture de l'analyse et de la réponse du Conseil communal nous nous sommes posés une question: quel est le réel objectif à atteindre? Nous espérons qu'il ne s'agit ici pas uniquement de faciliter le problème de communication. La communication est une des deux fonctions sociales fondamentales de la langue! La deuxième, que l'on oublie souvent, est l'identification. Pour l'individu, ainsi que pour la collectivité, la langue sert de marqueur identitaire. Elle nous transmet les caractéristiques de l'individu et ses appartenances sociales. On ne peut pas prétendre vouloir améliorer la situation sans prendre en considération l'intégration culturelle de la communauté germanophone. Nous remarquons qu'aucune mesure n'est prévue à cet effet. Nous regrettons que la Ville continuera simplement à faire l'effort de maintenir le soi-disant bilinguisme, sans pour autant se manifester par un geste fort permettant de faire tomber les peurs et les préjugés des élus et des citoyens. L'intégration, de n'importe quelle nature qu'elle soit, demande beaucoup plus que cela: il s'agit de sensibiliser, d'accompagner et de mettre en avant les valeurs positives qui en ressortent. Nous sommes conscients que le processus est long et complexe mais nous invitons le Conseil communal à créer les bases pour développer une sensibilisation à grande échelle: viser les jeunes générations en premier, en favorisant l'apprentissage de la langue partenaire dès l'école enfantine et en encourageant les échanges et les activités culturelles bilingues. La minorité

germanophone est une part essentielle de l'identité de Fribourg et il faut la défendre maintenant afin d'éviter le pire dans le futur Fribourg. On a appris récemment qu'il faut entretenir les ponts avant qu'ils ne s'écroulent!

Odermatt Tina (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du Rapport du Conseil communal et apprécie l'étude complète qui l'accompagne. Le groupe aurait évidemment préféré un grand saut en avant dans la promotion du bilinguisme en ville. Néanmoins, face aux défis à venir, il comprend le choix du Conseil communal de privilégier, pour l'instant, la voie du bilinguisme pragmatique, notamment dans le cadre du processus de fusion engagé et du manque de bases légales.

A long terme, la reconnaissance officielle de la langue allemande reste une volonté politique de notre groupe. Dans le cadre des discussions sur la fusion, la préservation des acquis de la ville en matière de bilinguisme constitue une ligne rouge qui ne devra pas être franchie.

Als Mitunterzeichnende des Postulats begrüsse ich die kurz- und mittelfristigen Massnahmen. Doch Massnahmen wie, ich zitiere, Frau Kilde hat es auch schon erwähnt, "die amtlichen Mitteilungen werden systematischer übersetzt" oder "es erscheinen mehr Texte im "1700" auf Deutsch" sind ungenügend und zu wenig verbindlich. Gerade unter der Berücksichtigung der Widerstände und Hindernisse, die der Gemeinderat aufführt ist es meiner Meinung nach wichtig eine klare Strategie zu entwickeln und Jahresziele zu formulieren. Die Massnahmen und ihre Wirkungen evaluieren und die Resultate z.B. im Jahresbericht veröffentlichen.

Manchmal führen kleine Schritte weiter als ein grosser Sprung. Voraussetzung dafür ist, dass der Gemeinderat das Ziel klar vor Augen hat und "bilinguisme pragmatique" nicht mit "bilinguisme opportuniste" verwechselt!

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Gute Politik zu machen – damit meine ich auch gute Sprachenpolitik und eine gute Politik der Zweisprachigkeit – erfordert Mut, Entschlossenheit, Überzeugung, Durchsetzungskraft und Visionen. Die Antwort des Gemeinderats auf die zwei vorliegenden Postulate, die einen zentralen Bereich der Politik und Identität Freiburgs betreffen, ist für mich wenig mutig, wenig entschlossen, zögerlich und in meinen Augen nicht genügend. Dass dies enttäuscht, ist nicht erstaunlich. Sie erinnern sich vielleicht, ein Ratskollege hat hier bei der Überweisung des Postulats zum Stadtlogo ein bisschen abschätzig von Symbolpolitik gesprochen, die hier betrieben werde.

Meine Damen und Herren, gerade in den Bereichen Sprache, Kultur und Identität sind symbolische Gesten besonders wichtig. Die symbolische Anerkennung ist ein wichtiges Instrument, wie in Situationen kultureller Vielfalt das friedliche Zusammenleben gewährleistet wird.

En prenant connaissance des arguments qui motivent le Conseil communal de ne pas donner la suite désirée aux deux postulats – car il s'agit bien d'un refus d'y donner suite – on ne peut éviter l'impression que la ville de Fribourg fait sa politique linguistique, au moins partiellement, sur le dos de sa minorité locale. Cela est hautement regrettable et entre en collision avec tous les us et coutumes que nous connaissons en Suisse au sujet du plurilinguisme. Je suis quelqu'un qui préfère sincèrement faire de la politique avec des propositions concrètes, avec une attitude proactive, qui dans le cas précis doit contribuer à promouvoir le bilinguisme. C'est pourquoi je regrette de devoir prendre position sur les arguments défensifs et sur une position de refus telle qu'exprimée par le

Conseil communal. Même si je le fais à contrecœur, je vais néanmoins tenter de répondre à une ou deux affirmations, inexactes à mon avis, contenues dans le rapport.

Laissez-moi d'abord citer le soi-disant risque et les coûts qu'engendrerait une reconnaissance de deux langues officielles. Mais où êtes-vous allés chercher, Mmes et MM. les Conseillers communaux, la revendication d'un bilinguisme parfait, systématique, complet et couvrant tous les aspects du travail administratif de la Ville? Personne n'a jamais demandé cela, ni formulé un vœu qui va dans ce sens. Nous savons tous qu'une entité qui reconnaît son bilinguisme le fait de manière proportionnelle, selon les moyens qui lui sont propres. Aucun tribunal n'a encore obligé une collectivité d'appliquer un bilinguisme parfait.

Ensuite, j'entends l'argument de la base légale qui est absente et qui serait soi-disant nécessaire avant de passer à l'acte. Mais là aussi, Mmes et MM., depuis quand faut-il une base légale pour qu'une collectivité gère sa propre politique linguistique? Le canton de Fribourg n'avait pas besoin d'une telle base quand il a reconnu l'égalité des deux langues officielles dans la Constitution en 1990, ni celui du Valais quand il l'a fait en 1839, Berne en 1846 et les Grisons en 1880. Je suppose que je n'ai pas besoin non plus de mentionner la Constitution Fédérale de 1848, ni la décision du Conseil communal de Courtepin d'il y a quelques années. Nous avons ici une marge de manoeuvre maximale qu'il s'agirait d'utiliser.

Finalement, j'entends l'Exécutif parler de fusion et de concertation avec les communes voisines. Mmes et MM., une capitale qui se veut attractive et qui entend jouer le rôle de moteur dans ce canton et dans cette agglomération est bien mal servie quand elle se cache derrière des processus qui se trouvent pour une large partie en dehors de son influence immédiate. Un centre cantonal est tout sauf servi par une attitude attentiste peureuse et craintive, tant sur le court que sur le long terme.

Mmes et MM. les membres du Conseil communal, M. le Syndic, malgré des signes de bonne volonté, j'interprète la réponse dans une très large mesure comme un désaveu démocratique. Un désaveu des Conseillères et Conseillers généraux qui ont soulevé un sujet important issu d'une sensibilité civique, un désaveu de leurs cosignataires au nombre de 35 au total, un désaveu aussi des membres de notre Conseil qui vous ont transmis les deux postulats en bonne foi par 54 voix dans les deux cas, dont une fois avec une seule voix opposée et une fois à l'unanimité, et finalement un désaveu des aspirations légitimes de la communauté germanophone qui souhaite simplement la reconnaissance qu'elle mérite, au même titre d'ailleurs que les Romands, les Italophones et les Romanches au niveau suisse.

Abschliessend möchte ich Ihnen trotzdem noch danken, meine Damen und Herren. Erstens für die Ernsthaftigkeit, mit der Sie die Frage geprüft und untersucht haben. Der Bericht des Instituts für Mehrsprachigkeit, das diesen Herbst sein 10-jähriges Bestehen feiert, ist ein wertvoller Schritt in die Richtung von mehr Anerkennung der Zweisprachigkeit.

Zweitens danke ich Ihnen für die Liste von Massnahmen, die Sie umzusetzen gedenken. Wir werden Sie jedoch an den umgesetzten Massnahmen messen und nicht an Absichtserklärungen. Der erste Test Ihres guten Willens steht im Dezember bevor, meine Damen und Herren. Wir danken Ihnen, dass Sie bereits jetzt die notwendigen Mittel im Budget vorsehen um die Massnahmen umzusetzen.

Drittens danke ich Ihnen für Ihre grundsätzlich positive Einstellung zur Zweisprachigkeit. Man spürt,

dass Sie gerne ein unverkrampftes Verhältnis zum Bilinguisme pflegen möchten, dass Sie Offenheit zeigen wollen und auch offen sind - bis jetzt vor allem in Worten und Gedanken. Wir wünschen Ihnen dasselbe in der Tat und im Handeln.

Viertens danke ich der städtischen Schuldirektorin, die mit der Einführung des zweisprachigen Unterrichts in einem wichtigen Bereich vorwärts macht, wo wir langfristige Fortschritte erzielen können.

Je viens d'apprendre ce matin dans le groupe de travail bilinguisme de l'association Région capitale suisse que la ville de Berne introduira des classes bilingues à la rentrée 2019. Fribourg a la même intention et j'espère que le calendrier n'est pas trop serré. Je remercie également le Directeur de la Culture qui place une importance bienvenue sur l'élément du bilinguisme régional dans les travaux sur la constitution de la Région culture Fribourg. Nos voisins singinois et lacois ont été intégrés très tôt, ce qui est de bonne augure. Et pour clore, je remercie la Directrice de l'Edilité, le Directeur de la Mobilité ainsi que le Syndic qui représentent la Ville dans le comité de l'Agglomération de Fribourg. Ils peuvent y voir, tant dans l'Administration qu'au sein du Conseil, combien un bilinguisme institutionnel et officiel est peu problématique et se rendre compte qu'il peut fonctionner ici à Fribourg. A la différence de la Ville, l'Agglomération a reconnu officiellement son bilinguisme institutionnel dès le début de son existence et elle le vit très bien. Cela marche sans difficulté, sans perfection aussi mais à la grande satisfaction de toutes les personnes et communes impliquées. Prenons exemple sur l'Agglomération, je suis convaincu que la même chose fonctionne en ville. Il faut juste oser.

Seien Sie mutig und überzeugt, machen Sie mit Weitblick vorwärts - unser Rat wird Ihnen wo es nötig ist die Unterstützung geben.

Parpan Mario (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal et les auteurs pour ce rapport exhaustif. Je suis impressionné par la multitude des approches relatives à ce thème qui touche les Fribourgeois au plus profond de leur âme. Je vis maintenant depuis plus de 30 ans dans cette magnifique ville et le thème des langues a animé les discussions avec les amis des deux côtés du fameux "Röschtigraben" et avec les visiteurs d'ici et d'ailleurs tout au long de ces années. Comme le rapport le soulève les discussions ont déjà eu lieu bien avant mon arrivée à Fribourg, quasiment dès la fondation de notre ville, il y a bientôt neuf siècles.

Es ist also nicht zu erwarten, dass das Thema uns in den nächsten Jahren und Jahrzehnten abhandeln kommen wird, das ist auch gut so. Ist doch die Koexistenz der beiden Sprachen in unserer Stadt eine Quelle von Reibungen, aber noch vielmehr, eine Quelle von Bereicherung. So sehe ich das jedenfalls als Mensch, der aus einem dreisprachigen Kanton hierher gezogen ist. Wenn mich jemand fragt was ich am meisten vermissen würde, wenn ich von Freiburg wieder zurück in meinen angestammten Kanton ziehen müsste, antworte ich jeweils, die hervorragenden Käseläden und die Zweisprachigkeit. Ich freue mich über die Stossrichtung der gemeinderechtlichen Antwort.

Gestatten Sie mir nur ein Element aus dem Bericht herauszupicken. Es ist die sprachliche Kompetenz in der Stadtverwaltung. Während in der Zwischenzeit viele offizielle Dokumente auch in deutscher Sprache zugänglich sind und auch die neue Internetseite diesbezüglich ganz erfreuliches bietet, zeigt der Bericht auf, dass in der Verwaltung, unterschiedlich nach Dienst, die deutsche Sprache ein kümmerliches Dasein fristet. Dass in der gesamten Stadtverwaltung nur gerade 7% der Angestellten deutscher Muttersprache, 91% dagegen französischer Muttersprache sind, ist bedenklich. Während

in gewissen Diensten, wie der Schuldirektion, naturgemäss die Deutschsprachigen verhältnismässig besser vertreten sind, ist in der "Administration générale", für die nicht einmal der vorliegende Bericht eine deutsche Bezeichnung gefunden hat, und bei den Finanzen, die deutsche Sprache fast ganz inexistent. Dass weder bei den Lehrlingen, noch im obersten Kader, ein einziger Deutschsprachiger, geschweige denn eine einzige Deutschsprachige, zu finden ist, muss zu denken und dann zu handeln geben.

Cela étant, j'ai été très content de lire la phrase suivante:

Andererseits verdeutlichen die Aussagen der Interviewten auch die Bemühungen der deutschen Sprache mehr Beachtung zukommen zu lassen. Suivi tout de suite d'un bémol. Aber auch die Hindernisse, auf welche sie dabei stossen. Gratulieren möchte ich den: Zitat "eher jüngeren frankophonen, Fokusgruppen Teilnehmern, welche von Bemühungen berichten auch Deutsch zu sprechen. Einerseits um die Germanophonen mehr zu respektieren, andererseits um die eigenen Deutschkompetenzen zu verbessern. Als Beispiele werden aufgeführt: eine Pause lang Deutsch zu sprechen, eine Sitzung auf Deutsch abhalten - das könnte auch eine Idee für unseren Rat sein - oder die Deutschsprachigen dazu zu ermuntern, selber mehr Deutsch zu sprechen".

In diesem Zusammenhang müssen wir deutschsprachigen Generalräte uns selber an der Nase nehmen. Wie können wir von den französischsprachigen Kollegen/Kolleginnen erwarten der deutschen Sprache mehr Aufmerksamkeit entgegen zu bringen, wenn viele von uns selbst kaum je ein deutsches Wort über ihre Lippen bringen?

Pour ne pas trop prolonger notre séance, je termine avec les revendications suivantes: le Conseil communal dresse sur la base du rapport un catalogue de mesures praticables visant à améliorer la représentation de la langue allemande dans l'administration communale. Il examine en particulier les points suivants: le nombre d'employés communaux germanophones, des apprentis aux chefs des Services est à augmenter dans les années à venir. La Commune examine les bonnes pratiques existantes énumérées dans le rapport et élabore un concept qui permet une transparence en la matière. L'organisation et les financements du Service de traduction est à repenser fondamentalement et à adapter aux besoins. La création d'un Service de traduction interne doit être examinée. Les affiches et les informations en lien avec des manifestations publiques, telles que celles liées à la célébration du 1^{er} août, sont à publier systématiquement dans les deux langues. Au moins une personne de langue maternelle allemande est nommée au Comité de rédaction du "1700". Et surtout, surtout, la Ville de Fribourg insiste dans le processus de fusion pour que la commune fusionnée ait deux langues officielles.

Die neuen Mehrheitsverhältnisse im Fusionsperimeter dürfte dem Schreckgespenst der Germanisierung seinen letzten Hauch von Bedrohlichkeit nehmen, so, dass sich eine unbedrohte Mehrheit dann hoffentlich die Grosszügigkeit leisten kann, die seit jeher zu unserer Stadt gehörende deutsche Sprache, zur Amtssprache zu erheben.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au progrès réalisé récemment. Le rapport bienveillant entre les deux groupes linguistiques aujourd'hui est très réjouissant et pour le futur, je suis optimiste vu qu'une nouvelle génération comprend le plurilinguisme comme une chance et une richesse.

Je vous remercie de votre attention et je vous encourage à parler un peu en allemand ici aussi de temps en temps.

Giller Christophe (UDC). Je voulais juste rappeler l'article 62 alinéa 4 de notre règlement qui dit: "l'auteur du postulat s'exprime brièvement sur la réponse du Conseil communal". C'est donc l'auteur et non pas les co-auteurs qui s'expriment. Il n'y a normalement pas cinq personnes qui doivent s'exprimer.

Les postulats n° 23 et 40 sont ainsi liquidés.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) lui demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.

cf. annexe.

Ich werde den Vorschlag von Herrn Parpan gerade umsetzen.

An der Sitzung von 29. März 2017 hat der Generalrat dem Gemeinderat das Postulat Nr. 34 von Frau G. Kilde überwiesen, mit dem Auftrag eine Studie über eine Kulturpolitik der Stadt Freiburg zu erstellen. Es wurde verlangt ein Bericht über die regionale Kulturpolitik zu verfassen, unter besonderer Berücksichtigung der Beziehung der Stadt und ihrer institutionellen und kulturellen Partnern bei der Vergabe von Subventionen.

Je vous fais grâce de la lecture des aspects historiques pour en venir directement aux points principaux du rapport mis à part le fait nouveau que le rapport CULTURE/KULTUR2030, issu des Assises de la culture, est désormais admis comme ligne stratégique de politique régionale en matière culturelle. Toutes les actions de la Ville sont désormais calquées sur les trois objectifs et les dix propositions figurant dans ce rapport.

Il est de prime abord important de constater que l'environnement culturel est multifacette et complexe. On peut distinguer trois types de relations en matière culturelle.

- Les relations évidemment avec le milieu culturel d'abord. Il s'agit de liens très étroits avec de multiples rencontres chaque année, de nombreux conseils donnés aux porteurs de projets en matière de subventions mais aussi en termes de gestion ou d'offre culturelle à proprement parler.
- Die Beziehung mit unseren institutionellen Partnern, wie die Agglo, Coriolis Infrastrukturen und der Staat Freiburg, die alle im Lenkungsausschuss zur Begleitung der Konsultativkonferenz zur Kultur vertreten sind. Konkret haben wir mit der Agglo und Coriolis Infrastrukturen einen monatlichen Austausch eingeführt, namentlich über die gewährten Subventionen, aber auch direkt im Rahmen der Kommissionen der Agglo und der Stadt oder bei Begegnungen mit den

kulturellen Institutionen. Das funktioniert gut. Den Punkt, den es noch zu regeln gilt, ist die Information an die kulturellen Akteure, sowie die Vereinfachung der Gesuchdossiers. Dieser Punkt ist übrigens Gegenstand eines Projektes, im Hinblick auf die Einrichtung einer zentralen Anlaufstelle, welche im Rahmen der Arbeitsgruppe zwischen den vier erwähnten Partnern diskutiert wird.

- Enfin, les relations avec des faïtières régionales, cantonales et nationales qui se développent grâce à la présence de la cheffe de service ou de moi-même dans les comités et commissions. Depuis de nombreuses années, un vaste réseau a ainsi été tissé.

Concernant la stratégie de la Ville, vous pouvez en prendre connaissance dans le Rapport de gestion annuel. Je reviens brièvement sur quelques missions et objectifs:

- Jouer un rôle de moteur dans la conception, le développement et la mise en place de la politique culturelle régionale. Cette mission se calque sur les propositions 1 et 2 de CULTURE/KULTUR2030;
- Favoriser la concertation entre les autorités et les institutions culturelles (propositions 1, 2 et 3);
- Die kulturelle Animation zwischen den Akteuren und den Standorten über das gesamte Territorium koordinieren (Vorschläge 2, 5, 6 und 7);
- Die Vermittlung und die Kommunikation des kulturellen Angebots intensivieren (Vorschläge 5 und 6);
- Die Unterstützung der Amateur-Akteure (Kultur) verstärken (Vorschläge 8, 9 und 10).

Was den aktuellen Stand der Umsetzungen betrifft, die zum Teil in diesem Bericht erwähnt werden, verweise ich auf die Bilanz zur Legislaturhalbezeit, welche Ihnen anfangs nächstes Jahr übermittelt wird. Diese wird einen Gesamtüberblick enthalten.

Je dirais encore quelques mots sur les projets ou des thèmes stratégiques les plus importants actuellement en cours:

- les événements réguliers: Saint-Nicolas, Carnaval, Fête de la Musique, de nombreux concerts, expositions et visites touristiques;
- les lieux emblématiques: Cathédrale et églises, ponts, fortifications, espaces publics (places et parcs), zones et édifices réaffectés (blueFACTORY, Pérolles, Usine à gaz, Abattoirs);
- les institutions culturelles d'envergure (p.ex. Fri-Son, Ancienne Gare, Equilibre, etc.). Pour ce dernier point, la Ville n'a malheureusement qu'une emprise très réduite mais maintient un dialogue régulier avec ces partenaires;
- le rapprochement des différentes bibliothèques et la ludothèque de la ville, une information vous sera donnée dans le cadre du budget 2019;
- la mise en place d'une régie immobilière culturelle dans les espaces inoccupés de la commune.

En conclusion, les collaborations avec tous nos partenaires se sont grandement améliorées. La politique culturelle régionale est claire. Le dialogue avec nos porteurs de projets est sain et constructif. Reste à améliorer, je vous le concède, notre communication envers nos partenaires et à réaliser les nombreux projets et objectifs ambitieux qui ont été fixés. Toutefois, c'est avec détermination, passion et bonne humeur que nous agissons en ce sens.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Je serai brève. Je remercie M. le Directeur de la Culture pour la réponse circonstanciée. Besonderen Dank auch für die deutschen Ausführungen heute Abend. J'ai lu le Rapport final très complet avec intérêt. Je vous encourage à continuer à faire de la Ville le moteur de la politique culturelle régionale.

Le postulat n° 34 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (PDC/PVL), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand

Le point 6 a été traité simultanément avec le point 4.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 de Mme et M. Fabienne Menétrey et Oliver Collaud (Verts) lui demandant d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts. Proposition est faite d'adhérer à la démarche "VilleVerte Suisse". Cette démarche vise à fournir des critères d'évaluation pour définir les qualités d'espaces. Des mesures concrètes et orientées vers la pratique en découlent. Ces mesures touchent onze différents thèmes. Vous avez pu les voir dans le Rapport final, comme par exemple la gestion et l'entretien limitant l'utilisation des ressources naturelles ou le maintien et l'encouragement de la biodiversité.

La Ville cherche actuellement la meilleure stratégie pour ces espaces verts. Notre secteur Environnement et développement durable y travaille.

Le label "VilleVerte" peut nous aider. La voie de la certification commence par une phase initiale avec un audit qui démontre les forces mais aussi les faiblesses de la gestion des espaces verts, telle qu'elle est pratiquée actuellement. Cet audit permettra d'obtenir un état des lieux précis et de documenter les mesures appliquées. Le coût de cet audit est estimé à 20'000 francs. Le montant est actuellement inscrit dans le budget 2019 qui vous sera soumis.

Am Ende des Prozesses "Grünstadt Schweiz" könnte eine Zertifizierung stehen. Der Gemeinderat schlägt vor, vorerst die erste Phase in Angriff zu nehmen und danach zu entscheiden, ob die Zertifizierung angestrebt werden soll. Er wird dies in enger Abstimmung mit der Strategie zur nachhaltigen Entwicklung der Stadt tun.

Unabhängig davon wird der Gemeinderat weiterhin veranlassen, dass Grünflächen in der Stadt vermehrt differenziert gepflegt werden. Derzeit sind sechs Städte zertifiziert. Auch ihre Erfahrungen sollen in diese erste Phase eingeholt werden. Die eingeleiteten Bemühungen werden fortgesetzt. Sie sind im nächsten Postulat Nr. 43 beschrieben.

Menétrey Fabienne (Verts). Vous vous en doutez, le groupe des Verts se réjouit de la réponse du Conseil Communal.

Nous sommes ravis de voir que lorsque nous attirons l'attention sur des problématiques à large spectre, le Conseil Communal en comprend bien les enjeux.

Une vision globale, telle que le propose le label "VilleVerte", est une belle avancée pour la Ville de Fribourg. Ce programme garantit un projet adapté au contexte local de chaque ville. Fribourg pourra donc, nous l'espérons, obtenir un jour la certification couleur Or.

Les auteurs de ce postulat, mon collègue Oliver Collaud et moi-même, souhaitons avoir des nouvelles ponctuelles mais régulières, du bilan effectué et des démarches engagées.

Le postulat n° 42 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La demande portait sur différents sujets, tel que l'état de la nature dans les sites naturels, des mesures en faveur de la biodiversité, des mesures à prendre pour promouvoir les façades et les toits végétalisés, et portait encore sur d'autres sujets.

L'attente était grande. La réponse est modeste par rapport aux mesures concrètes, mais complète par rapport à ce qui existe déjà. Beaucoup de petites mesures sont prises à chaque occasion qui se présente. Par exemple, la pose de ruches, la plantation de plantes vivaces indigènes ou la demande de la commune, dans le cadre de l'autorisation d'abattage d'arbres, que les arbres soient abattus si possible durant l'hiver et en dehors de la période de nidification des oiseaux. Autre exemple: le dépôt de 8'000 mètres cubes de gravier extraits au niveau de la sortie de l'eau de la STEP sur la molasse de la Sarine afin de créer des zones de fraie; ce qui a été fait en 2017. En outre, récemment, nous avons eu le plaisir de présenter le lauréat des mandats d'étude parallèles (MEP) pour la revitalisation de la Sarine. Vous avez pu prendre connaissance d'autres mesures concrètes dans le présent Rapport final.

Auch wenn die Antwort auf den breitgefächerten Auftrag noch nicht zufriedenstellend erscheinen mag, sind verschiedene strategische Ausrichtungen im neuen Ortsplan integriert. Das Label "Grünstadt Schweiz" wird uns bei der Auslegeordnung und der Hierarchisierung von Massnahmen später wertvoll sein.

Zurich Simon (PS). Nous sommes partiellement satisfaits de la réponse du Conseil communal.

Tout d'abord, nous prenons acte du Rapport final présenté en réponse au postulat n° 43 et remercions vivement le Conseil communal pour les efforts fournis en réponse à ce postulat-là.

Notre postulat présentait différentes mesures très concrètes à examiner et nous souhaiterions mettre en regard les mesures proposées par le postulat avec la réponse du Conseil communal.

Premièrement, le postulat demandait – et c'était le point central du postulat – d'examiner la possibilité d'insérer des mesures de préservation et de promotion de la biodiversité dans le Plan d'aménagement local (PAL). Le rapport est absolument muet à ce sujet. Nous attendons donc que le Conseil communal, en vue de la mise en consultation du PAL, définisse des espaces de préservation et de promotion de la biodiversité, qu'il réfléchisse à la mise en réseau de ces espaces afin de connecter les zones existantes au sein de la ville et à l'extérieur de la ville, qu'il examine, dans le cadre de la révision du PAL, dans quelle mesure il est possible d'imposer des charges liées à la préservation et à la promotion de la biodiversité pour de nouveaux projets immobiliers et qu'il détermine aussi les surfaces résiduelles qui peuvent être utilisées pour promouvoir la biodiversité.

Deuxièmement, le postulat demandait d'examiner l'état de la biodiversité du paysage et de la nature dans les sites naturels et dans les quartiers. Si le rapport présente une vue d'ensemble intéressante, il aurait toutefois été judicieux, à notre sens, de procéder à une analyse quartier par quartier afin d'évaluer l'état de la biodiversité dans l'ensemble du territoire de la ville.

Troisièmement, le postulat souhaitait que les mesures du Service des parcs et promenades en faveur de la biodiversité durant les années passées soient présentées. Cela a été fait et nous en remercions le Conseil communal ainsi que ledit Service.

Quatrièmement, le postulat proposait différentes mesures concrètes liées aux eaux. Le Rapport final présente de manière intéressante les mesures prises actuellement dans les milieux aquatiques et les sols. En revanche, aucune des mesures évoquées par le postulat ne figure dans les mesures que le Conseil communal compte prendre. Nous exhortons donc le Conseil communal à prendre des mesures en faveur d'une meilleure infiltration des eaux de pluie et de la mise en réseau des milieux aquatiques. Des réflexions quant à ces mesures auraient par exemple tout à fait leur place dans le cadre du PAL.

Cinquièmement, le postulat abordait aussi la question des espaces publics et de leur qualité. Ici aussi, le Rapport final présente de manière intéressante les mesures déjà prises par la Ville, auxquelles nous souscrivons pleinement. À notre sens toutefois, différentes mesures ciblées permettraient une meilleure préservation de la biodiversité: enlever des espaces verts de la ville toutes les espèces de la liste noire des plantes envahissantes; tailler les arbres de manière plus favorable à la biodiversité et les abattre en accord avec les périodes de nidification -contrairement à ce qui a été fait à la Fonderie par exemple-; replanter les arbres abattus sur le territoire communal; gérer les espaces verts de façon différenciée, en faisant attention à ne pas tout faucher en même temps.

Sixièmement, le postulat voulait aussi encourager la végétalisation de parois et de façades. La Ville semble aussi vouloir s'engager dans cette direction et nous nous en réjouissons.

Finalement, le postulat suggérait des mesures de protection des populations d'abeilles, notamment la diversification et la continuité de l'offre en plantes nourricières. Malgré l'urgence d'agir dans cette direction, cet aspect est absent du Rapport final, hormis la pose de quelques ruches en ville. À cet égard, nous recommandons au Conseil communal de mener une réflexion générale sur l'usage des herbicides et des pesticides et de renoncer complètement à l'utilisation du glyphosate, ainsi que de végétaliser les îlots avec de la flore indigène.

À notre sens, le Rapport final au postulat n° 43 constitue une belle déclaration d'intentions. Nous demandons toutefois au Conseil communal de présenter rapidement des mesures concrètes, inspirées de celles évoquées précédemment. Nous serons particulièrement attentifs au contenu du PAL révisé. Finalement, nous demandons au Conseil communal s'il est possible de présenter un calendrier clair pour le processus de certification "VilleVerte".

Le postulat n° 43 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Il y a quelques années, la Police locale avait constaté que les panneaux d'affichage libre n'étaient plus utilisés conformément à leur but d'origine qui est d'offrir aux associations et sociétés locales à caractère culturel et sportif ou associatif un espace leur permettant de diffuser leurs informations et de promouvoir gratuitement leurs activités. En effet, en lieu et place d'annonces en faveur de ces activités, ces panneaux étaient de plus en plus fréquemment utilisés pour la promotion de soirées et autres manifestations organisées par des clubs ou des établissements poursuivant exclusivement un but commercial. La plupart de ces événements n'étaient de plus pas localisés sur le territoire communal et il était fréquent que les affiches posées par les associations et les sociétés locales soient rapidement ou plutôt même très rapidement recouvertes de plusieurs annonces en faveur de ces soirées payantes.

Je ne vous lis pas tout, je vous rassure.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers locaux, il est apparu nécessaire de revoir le réseau ainsi que le fonctionnement de ces panneaux d'affichage. Dans ce cadre, il a été décidé de remplacer, de réaménager voire, dans certains cas, de supprimer certains panneaux mal placés, vieux ou défectueux. Il a aussi été décidé de pourvoir chacun des quartiers de la ville de panneaux d'affichage sous clés avec vitrine en verre, que les associations de quartier peuvent gérer de manière autonome en y plaçant leurs annonces pour leurs activités et manifestations. Certains sites sportifs ont également été équipés de panneaux d'affichage de ce type. La directive sur l'affichage libre public a également été révisée. Cette dernière précise désormais clairement que ces panneaux sont exclusivement destinés à l'annonce des activités et manifestations culturelles sportives ou associatives locales et que les annonces à caractère commercial y sont interdites.

Avant ces modifications, 18 panneaux d'affichage libre étaient recensés sur le territoire communal. A l'issue de cette démarche, qui s'est étendue sur les années 2016 et 2017, treize panneaux d'affichage libre ont été maintenus, dont cinq comportent également des espaces sous clé avec vitrine destinés aux associations de quartier. En parallèle, huit vitrines supplémentaires, exclusivement destinées aux associations de quartier et aux clubs sportifs, ont été installées. Cette offre pourra, le cas échéant, encore être renforcée à l'avenir en fonction des besoins et des demandes des associations.

Je ne vous lis peut-être pas tout puisque vous avez reçu la réponse.

A la suite de la réorganisation des panneaux d'affichage libre et l'installation de vitrines, on observe que le bilan est à ce jour positif tant du point de vue de l'espace disponible sur les panneaux – qui s'est accru – que de la satisfaction des associations. A l'heure actuelle, l'utilisation croissante des réseaux sociaux ainsi que d'Internet pour la diffusion d'informations a par ailleurs tendance à réduire de manière générale le recours au moyen traditionnel de communication comme celui de l'affichage.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est convaincu que les différentes mesures qui ont été prises permettent de garantir une offre en espace d'affichage adaptée et efficace, répondant aux besoins de communication des sociétés locales, culturelles, sociales, sans but lucratif.

Liaudat Geneviève (PS). Il est indéniable que la stratégie de l'affichage libre en Ville de Fribourg avait besoin d'être refaite. D'ailleurs, le postulat ne concernait pas du tout ce point.

Nous sommes surpris de constater dans cette réponse que nous trouvons quatre paragraphes qui expliquent pourquoi il a fallu changer de stratégie et deux paragraphes qui parlent, en fait, de notre postulat. C'est mon premier constat.

Ensuite, quant aux mesures décrites dans le Rapport final, je dirais que les réseaux sociaux sont déjà utilisés par les associations à but non lucratif culturelles et sociales de la ville. Les affiches ne touchent pas du tout le même public. Il s'agit de faire vivre la culture en ville de Fribourg. Il ne s'agit pas de juste faire de la publicité gratuite bêtement. Je ne suis pas sûre, alors j'aimerais bien savoir comment c'est possible que vous sachiez que tout cela porte ses fruits alors que maintenant les associations n'ont plus de place pour afficher sur les panneaux prévus à cet effet, contrairement aux associations de quartier. Est-ce qu'il y a eu des coordinations? Est-ce que les gens sont au courant d'où sont les clés? Qui peut mettre quoi, où? Le postulat proposait une coordination entre le Service de la Police locale, le Service de la Culture, et aussi celui de l'Edilité.

Le postulat parlait aussi de suggestions données en image. Nous n'avons pas reçu de commentaire par rapport à cela.

Et puis, il va sans dire que les solutions proposées, à savoir celles d'Affichage Vert et de SGA, sont trop couteuses et inenvisageables pour les associations locales à but non lucratif.

Le postulat n° 44 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.50 heures à 21.07 heures.

10. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors de sa séance du 22 août 2018, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère tous les postulats comme transmissibles et recevables.

- n° 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage

Krienbühl David (PLR). Comme vous le savez certainement – et vous l'avez peut-être lu samedi dans La Liberté – la construction est l'un des domaines les plus touchés par le travail au noir, avec l'économie domestique. Afin de le combattre, lancée simultanément par six fédérations dans les cantons de Fribourg, Vaud et Valais, la CartePro est une carte professionnelle délivrée aux employés.

Cette carte professionnelle, au format carte de crédit, permet d'authentifier et d'attester que les collaborateurs concernés sont autorisés à travailler en Suisse et sont annoncés auprès des institutions sociales.

Par ailleurs, partout où une convention collective de travail (CCT) s'applique, les cartes sont délivrées uniquement après l'aval de la Commission paritaire concernée. Dans ce sens, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la CartePro ou tout autre moyen d'identification similaire où la commune de Fribourg est le maître d'ouvrage et dont le but est de garantir des chantiers communaux modèles.

Je profite ici de remercier mes cosignataires et collègues, Charles de Reyff et Matthieu Loup, et vous-même pour votre soutien à ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 66 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 80 de MM. David Krienbühl, Charles de Reyff et Matthieu Loup.

Ont voté en faveur de la transmission: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Page Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 4 Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC/PVL)

- n° 81 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations

Fessler Raphaël (PDC/PVL).

- 641 en 2015
- 660 en 2016
- 780 en 2017

mais que sont ces chiffres mystérieux? Pas si mystérieux puisqu'ils sont publiés dans le Rapport de gestion. Ce sont le nombre d'autorisations de manifestations accordées par la Police locale en ville de

Fribourg. Pour 2018, état au 12 septembre dernier, nous sommes déjà à 626 autorisations accordées. Ce qui veut dire qu'il y a plusieurs centaines de demandes puisque certaines demandes n'aboutissent pas ou sont retirées.

Lorsqu'une demande parvient à la Police locale, elle entame un long circuit de passage dans divers Services de la Ville.

Il arrive parfois que certaines demandes restent en panne. Il faut une différence de traitement entre une demande pour mettre sur la rue une table et huit chaises, pour une conférence de presse ou pour l'organisation de l'arrivée d'une étape du Tour de Romandie. Je sais que le Conseil communal planche déjà sur un projet de centralisation des demandes uniquement à la Direction de la Police locale, du genre d'un guichet unique, appelé ainsi dans certaines villes. L'agenda du domaine public n'est certes pas simple à gérer, les décisions sont variables. Avec le cumul des manifestations, certaines demandes sont traitées mais sous la houlette de la Préfecture. Ces chiffres représentent la vitalité, la diversité et la richesse culturelle de notre communauté urbaine, témoin de la convivialité qui fait aussi l'attractivité de notre ville. Il ne faut pas que les procédures freinent cet élan. Merci.

Vote

Le Conseil général décide, par 64 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 81 de M. Raphaël Fessler.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwarden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Ragusa Francesco (Verts), Zurich Simon (PS).

N'ont pas voté: 4 Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC/PVL).

- n°82 de MM. François Miche (PS), Daniel Gander (UDC), Maurice Page et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage

Miche François (PS). Permettez-moi cinq phrases.

Par la présente, nous vous demandons de soutenir notre postulat pour étude. Il vise à étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage. Pour ceux qui ont regardé hier le téléjournal, on y apprenait que de nombreuses villes sont en train d'installer de telles fontaines. Pourquoi n'en ferions-nous pas aussi de même? Vielen Dank für Ihre Unterstützung.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). In der Tat ist es eine gute Idee und wir unterstützen die Initiative, diese Wasserbrunnen auch in der Stadt Freiburg zu installieren. Zusätzlich zudem was Herr Miche gesagt hat, würde die Initiative den Jugendlichen eine Alternative zu Süssgetränken bieten, diesen Sommer mit diesem Wetter ganz besonders. Dies würde auch weniger Littering mit PET-Flaschen bedeuten und gleichzeitig haben wir ja eine grosse Chance in der Stadt Freiburg Eau de Fribourg SA – Freiburger Wasser AG zu haben.

Cette institution fournit de très bonne qualité. En Basse-ville, on a l'occasion de profiter de ceci avec les fontaines traditionnelles du Moyen Age. Pourquoi n'en profiterions-nous pas dans les nouveaux quartiers et les quartiers habités. Comme les grandes villes touristiques, Fribourg a également l'occasion de promouvoir son eau de qualité. Nous soutenons vraiment cette idée. Nous espérons qu'Eau de Fribourg SA va participer à cette étude et participer de manière concrète à cette installation. Merci.

Rugo Claudio (PA). Samedi, je me suis promené dans le Bourg et je voulais me laver les mains après être passé aux toilettes. Malheureusement, il n'y avait plus d'eau dans la fontaine. Dimanche matin, j'étais devant l'Epée, idem, il y avait une fontaine sans eau. Alors, bien sûr que l'on va soutenir ce postulat. Il est néanmoins aussi important d'entretenir les fontaines que l'on a déjà.

Vote

Le Conseil général décide, par 64 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 82 de MM. François Miche, Daniel Gander, Maurice Page et Mario Parpan.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Li Rosi Michaël (UDC)

Se sont abstenus: 2 Casabene Thévoz Anne (PS), Feyer Jean-François (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 4 Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC/PVL)

- n° 83 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de favoriser une nutrition saine au sein des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg par l'introduction d'une journée exclusivement végétarienne par semaine

Rugo Claudio (PA). Quelle peine! Nous n'avons pas pu savoir le coût engendré pour l'étude du postulat n° 45.

Rares sont les postulats bénéficiaires sur le plan financier et un présage me dit que le teint de notre caissier communal reprendra sitôt toute sa superbe, sa rayonnante splendeur. Oui, les produits dérivés de l'exploitation animale sont généralement plus coûteux. Les plus anciens parmi nous issus de la classe ouvrière se remémorent le temps où l'on ne mangeait pas tous les jours de la viande, et pour cause, en Basse-Ville, il était courant de faire passer du renard ou des chats pour du lapin, une fois par semaine pour des familles nombreuses. C'était il y a 50 ans.

Aujourd'hui, tiré des statistiques de l'OCDE et de l'Office fédéral, l'Américain mange en moyenne 98 kilos 600 grammes de viande l'an. Le Français 69,7 et le Suisse 49,8. Ce ne sont là que plates réalités chiffrées.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux personnages publics, jadis le Mahatma Gandhi ou Leonardo da Vinci; aujourd'hui Aymeric Caron ou Pénélope Cruz, ont opté pour un régime végétarien, voire végétalien; peu pour l'aspect financier, plus pour une forme de bien-être qui reluisait ou reluit sur l'état physique, psychologique et mental de chacun-e.

Par ailleurs, un mouvement visant à réduire, autant que faire se peut, la consommation de viande est "Bell" et bien repris par les collectivités publiques au sein de leur cantine scolaire. C'est précisément le sujet précis de ce postulat.

Ainsi, la ville de Lille - qui, comme dirait Devos: "Sans il ne serait pas elle, et sans ailes ne pourrait rejoindre l'île" - plus sérieusement Lille, proposant deux journées sans viande, a vu le gaspillage de nourriture se réduire; effet corollaire et tout bénéfique futur pour les coronaires.

Ce sujet a été traité à Yverdon. Je cite la parole de Mme la popiste Hélène Grand-Greub, tirée du procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains du 1^{er} octobre 2009, page 63: "... l'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique et contre l'obésité. Cette décision part du constat que la production de viande représenterait 20% des émissions de gaz à effet de serre et que la surconsommation de viande serait responsable de maladies cardio-vasculaires et de surpoids. ... Notre planète est limitée dans sa productivité et ses ressources et qu'actuellement nous vivons et consommons comme si nous avions 2.4 planètes à disposition!"

Récemment, le Conseil communal, pouvoir législatif de la Ville d'Yverdon composé de 100 membres, qui a introduit la journée sans viande dès 2009, a confirmé le bien-fondé de cette approche alimentaire en refusant la motion qui venait de l'aile ou de la cuisse de l'UDC agrarienne carnivore, ceci relaté dans l'article du 29 juin 2018 du journal 24 heures. On arrive à peu près au même constat aujourd'hui. Le 23 septembre, nous sommes appelés aux urnes et le Parti des Artistes votera trois fois oui.

Plus près de chez nous, la Ville de Berne pratique aussi des journées "sans viande, sans poisson". Elle met les deux familles d'aliments momentanément en berne.

Ce sont des faits qui font appel aux cerveaux éclairés de chaque Conseiller/ère général-e.

La liste pourrait être encore longue, comme par exemple vendredi l'Assemblée nationale française a adopté un amendement sur ce même sujet pour 50 millions de Français, à titre expérimental. Comme cela est indiqué dans l'article du journal le Parisien que je vous ai envoyé.

Le Parti des Artistes, qui lors des dernières élections aimait à se pavaner à travers champs avec les porcs d'Andy Warhol, ne préconise pas son exploitation. Je laisse à d'autres la consommation des "pieds de porc" au madère, et n'y voyez pas là, un coup de jarret!

À titre de conclusion, le menu proposé - et non imposé - est le suivant pour les cantines des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg avec un peu d'humour, j'espère que vous comprendrez:

- Le lundi: de la viande, ... et peut-être des patates.
- Le mardi: un repas végétarien! ... avec ou sans patates.
- Le mercredi: de la viande ... et l'on notera que les enfants aiment les frites.
- Le jeudi - pour complaire à mes amis les Verts-: de la viande et l'on notera que les enfants ... Ah non!
- Le jeudi: c'est de la viande et bien sûr des patates ... bio.
- Et le vendredi: du poisson, des patates. Le tout cuit à la vapeur.

J'espère que vous soutiendrez ce postulat.

Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS). L'idée est vraiment très bonne et même séduisante. Cependant, moi je dirais: "Rome ne se fait pas en un jour", n'est-ce pas. Donc il faut donner la possibilité à ce que l'on s'adapte. Je trouve qu'il est beaucoup plus sage de mettre en place une certaine mesure que l'on peut adapter petit à petit. Il ne faut pas imposer tout d'un coup, brutalement. Cela ne va peut-être pas marcher, disons, comme on le voudrait. Je propose de proposer plutôt que d'imposer une fois par semaine.

Jordan Marine (PS). Les structures parascolaires représentent de plus en plus un lieu de vie et d'apprentissage important pour les enfants et les adolescents. Elles contribuent au développement et à la consolidation des compétences sociales et personnelles et complètent ainsi la vie quotidienne à l'école et dans les familles.

Le groupe socialiste, dans sa majorité, soutient ce postulat, avec le bémol suivant. Il nous semble que la question du soutien à une nutrition saine et à une alimentation durable au sein des accueils extrascolaires est importante. Le groupe socialiste se pose par contre la question de savoir si cette intention passe forcément par l'élimination de la viande une fois par semaine. En ceci, il nous semble important que le Conseil communal se penche sur cette question, à savoir, comment favoriser une alimentation saine dans les accueils de la ville de Fribourg.

Il faut aussi savoir que dans le cadre du programme cantonal "Je mange bien, je bouge bien", Fourchette verte a priorisé son action auprès des crèches et des accueils extrascolaires fribourgeois depuis plusieurs années, cherchant ainsi à concilier plaisir et santé au travers d'une alimentation variée.

RADIX, fondation suisse pour la santé, a récemment publié – sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)- un guide intitulé "Le repas de midi dans les structures d'accueil pour enfants et adolescents et les restaurants scolaires: Savoureux, équilibré, durable et agréable".

J'invite donc le Conseil communal, dans la rédaction de sa réponse à ce postulat, dans l'hypothèse où il sera transmis, à élargir la question posée par M. Rugo en consultant ce guide, qui reprend les

préoccupations du postulant, à savoir, l'encouragement d'une nutrition saine et une alimentation durable, sans focaliser le débat sur la présence de la viande dans les assiettes des enfants.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a également examiné attentivement ce postulat qui est dans l'air du temps. Nous remercions M. Rugo de nous avoir transmis deux articles pour étoffer son postulat. Nous pensons néanmoins que les écoliers doivent avoir le choix de manger de la viande, du poisson ou un menu végétarien, comme cela se fait déjà dans les accueils scolaires de la Ville. Imposer exclusivement un menu végétarien par semaine ne nous semble pas être un bon moyen pour sensibiliser les écoliers et élèves à une alimentation saine. Pour cette raison, nous nous opposerons à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). M. Steiert mange de la viande trois fois par semaine. Je parle de quelqu'un d'équilibré, sensé, communicatif et intelligent: M. J.-F. Steiert, Conseiller d'Etat de Fribourg.

Pour ma part, je mange de la viande sept jour sur sept, depuis l'âge de 15 ans. Je n'ai jamais fait de prosélytisme. Quant au discours de M. J.-P. Wolhauser, je suis étonné que vous ne soyez pas au courant. En effet, c'est votre Conseillère communale qui a ce dicastère et il y a six fournisseurs pour la Ville de Fribourg dont deux proposent la possibilité de manger sans viande tous les jours. Il y a des enfants qui mangent végétarien tous les jours, déjà dans les crèches et les accueils extrascolaires, etc. Il y a deux fournisseurs, dont celui des Bonnefontaines, qui proposent des menus végétariens et c'est très bien. Je les félicite. Je félicite le Conseil communal de proposer cette option. Par contre, quand on propose le lundi de la viande, cela revient aussi à l'imposer aux enfants. Or, il y a beaucoup d'enfants qui n'aiment pas la viande. Une fois par semaine - pas comme M. Steiert qui ne mange pas de viande quatre fois par semaine – est une proposition qui reste équilibrée. J'espère que vous soutiendrez ce postulat. Pour complaire, on sait très bien que le Conseil communal pourra proposer la version qu'il veut: avec ou sans, avec ou sans toutes les remarques qui ont été faites. C'est très bien qu'il y ait des remarques et un débat. Je vous remercie.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je me permets de prendre la parole, Mmes et MM. les Conseillers généraux, parce que j'aimerais corriger quelque chose. Effectivement, dans tous les accueils, il y a la possibilité pour chaque enfant de choisir un menu avec viande ou végétarien. On impose à aucun enfant de manger de la viande. Donc je me permets de corriger ça, parce que ce n'est pas vrai. Un enfant qui ne veut manger que végétarien, si des parents – c'est souvent les parents – disent que l'enfant doit manger végétarien, il ne mangera que végétarien. Toutefois, l'enfant a le choix.

Vote

Le Conseil général refuse, par 35 voix contre 24 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 83 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Abate Vincenzo (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS).

Ont voté contre la transmission: 35 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-

François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Menétray Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 4 Bugnon Marc (PDC-PVL), Raphaël Casazza (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité

Zurich Simon (PS). Comme nous l'avons lu tout à l'heure, la Ville de Fribourg s'engage et va continuer à s'engager en faveur de la biodiversité – cette richesse dont nous profitons toutes et tous, gratuitement, à la base même de notre propre vie, et qui est en grave danger.

Cet appauvrissement affecte bien évidemment la nature, qu'il s'agisse des milieux naturels, des espèces ou de la diversité génétique, mais aussi l'être humain qui vit dans et de cette nature. L'appauvrissement de la biodiversité est également celui de notre qualité de vie.

Pourtant, l'action de la Ville reste limitée, car ce n'est pas elle qui possède le sol, la ressource essentielle à la biodiversité. Pour écarter les graves dangers qui menacent la biodiversité – et je pèse mes mots – il est essentiel que les privés participent aussi à sa préservation. C'est ce que vise ce postulat. Les propriétaires privés tirent aussi un bénéfice de ce sol. Il est donc juste et logique qu'ils participent à sa préservation et à la préservation des espèces animales et végétales qui en dépendent.

Pour encourager la participation des propriétaires privés, le postulat propose différentes pistes:

- Tout d'abord, et conformément aux recommandations de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE), il préconise la création d'une taxe ou l'augmentation d'une taxe existante dont le produit serait alloué à un fonds pour la création et l'entretien d'espaces verts et de corridors biologiques destinés à la protection de la biodiversité.

Cette mesure est primordiale, chères et chers collègues: L'une des causes majeures de la perte de la biodiversité est l'urbanisation et le découpage du territoire consécutif. Il est donc nécessaire que la Ville de Fribourg développe des infrastructures qui garantissent aux espèces animales et végétales suffisamment d'espace pour exister. Le développement de telles zones a aussi des effets bénéfiques sur la qualité de vie et la santé des habitantes et habitants de la ville.

- Ensuite, il devrait être possible de soutenir financièrement, par le biais de ce fonds et sur la base de critères définis par le Conseil communal, les mesures prises par des propriétaires privés en vue de la préservation et de l'encouragement de la biodiversité. Nous pensons ici, par exemple, au remplacement d'une haie de thuyas, qui est fort coûteux et peut avoir des effets très intéressants sur la biodiversité.

- Nous encourageons aussi la commune à mener une campagne de communication à l'attention des propriétaires privés, afin de les sensibiliser à la biodiversité et de présenter des mesures facilement réalisables pour protéger celle-ci, notamment en ce qui concerne l'usage des herbicides, la taille des haies, des arbres et des pelouses ou encore l'installation d'hôtels à insectes.
- Finalement, il est évident que les efforts de la Commune et des privés doivent être coordonnés dans un esprit d'efficience.

Aujourd'hui, chères et chers collègues, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés dans notre pays. Je vous appelle donc à faire un geste pour protéger la nature et à soutenir la transmission de ce postulat.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). L'examen du postulat en question a suscité certaines critiques au sein de notre groupe par rapport à la collecte de nouvelles taxes et contributions. Nous ne pensons pas que d'augmenter encore la charge qui pèse déjà sur les privés dans cette ville soit une bonne idée. De manière beaucoup plus générale, il s'agit au moins du quatrième ou cinquième postulat sur la biodiversité suivi d'un autre sur l'efficacité énergétique, et ce alors que 3, 4, 5 postulats sur la même thématique ont déjà été déposés, répondus, ou sont dans les tuyaux. Notre groupe a un peu de peine à comprendre cette surenchère. On comprend les préoccupations qui sont derrière, mais nous nous demandons s'il n'y aurait pas moyen de mieux cibler, de concentrer. C'est une remarque qui s'adresse à ceux qui déposent ce type de postulats. Nous suggérons au Conseil communal de répondre moins sélectivement aux questions contenues de ne pas trop ignorer certains éléments qui incitent ensuite les gens à déposer à nouveau un postulat. Il pourrait y avoir une raison à cette pléthore de postulats. Ce n'est pas une critique qui s'adresse à quelqu'un de manière précise, mais ce sont des réflexions émanant de notre groupe. Nous allons donc en majorité nous abstenir sur ces votes.

Dupré Bernard (UDC). Par ce postulat, les auteurs demandent au Conseil communal d'examiner en particulier la possibilité d'introduire une taxe supplémentaire visant à financer un fonds pour la création et l'entretien d'espaces verts et corridors biologiques ainsi que d'autres mesures visant à la préservation et à l'encouragement de la biodiversité.

Le groupe UDC défend depuis longtemps une approche restrictive de la densification de manière à assurer le maximum d'espaces verts dans notre Ville. Les derniers déboisements ras qui ont fait l'objet d'articles dans les journaux locaux démontrent que nos autorités mettent davantage l'accent sur le béton que sur les espaces verts. Ce n'est certes pas une taxe supplémentaire renforcée par un personnel idoine qui pourrait améliorer la situation! La Commune dispose déjà de l'outil nécessaire à l'entretien et à l'amélioration des espaces verts. Il n'y a donc, à notre avis, rien à inventer mais il faudrait bien davantage une volonté évidente de sauvegarder et de développer tout ce qui peut l'être, quitte à sacrifier l'une ou l'autre implantation immobilière.

En outre, une taxe supplémentaire ne va qu'augmenter les charges déjà lourdes que la Commune impose à ses contribuables et n'améliorera pas l'attractivité de la Ville.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe UDC ne constatant aucun motif probant, ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Il se peut qu'un Conseiller général présentant bien, d'une aura irréprochable propose un mauvais postulat, le soutiendrez-vous?

Il se peut qu'un autre Conseiller général plus contestataire, plus pamphlétaire propose un bon postulat, allez-vous le soutenir? On a vu tout à l'heure que non.

Le but du postulat n° 84 est louable et défendable. Par contre, après l'avoir analysé avec plus d'attention, je ne concorde point avec les moyens pour y arriver l'introduction d'une taxe supplémentaire. Je concorde pour une fois avec M. B. Altermatt du PDC.

De fait, il existe un nombre croissant de pauvres en Suisse, le quart monde. Procéder en taxant toujours plus chaque individu, chaque propriétaire, chaque famille, chaque ménage par ci par là, nous conduit à des situations qui deviennent invivables. Ce pays a un air vicié. Beaucoup de nos concitoyens préfèrent aller vivre en Thaïlande, à Cuba ou au Brésil, et ils ont raison.

De plus, comment se poser en "donneur de leçons" alors que la Ville, par sa caisse de pension, n'hésite pas à vouloir toujours plus densifier l'espace vital comme au parc du Schönberg dans le but d'accueillir ces 70'000 âmes.

D'un côté la Ville nous dit: Goudronnons et goudronnez encore. Il n'y a pas un été sans des blocages pour goudronner Pérolles, goudronner encore une fois la Neuveville et Beauregard.

Et de l'autre, cette Ville taxe encore pour la biodiversité, et parle de préserver ses biotopes.

Pour mémoire, même les Verts n'ont pas appuyé la résolution n° 2 qui demandait un moratoire au parc des Kybourg, ceci le 4 juillet 2017. M. E. Moussa nous disait: "Nous nous opposons également sur le contenu, car nous ne partageons, ni le numéro 1, ni le numéro 2 de cette résolution, à savoir, un moratoire de huit ans pour le parc des Kybourg ou un moratoire général exprimant le fait que le Conseil général devait se prononcer sur toutes les constructions ou projets immobiliers émanant d'autres entités publiques. Pour quelles raisons? Tout simplement parce que nous respectons tant la séparation des pouvoirs que les différentes responsabilités des diverses entités et autorités".

Le Conseil général refusa ce jour-là, par 50 voix contre 1 et 0 abstention, la résolution présentée par M. C. Rugo.

Je ne serai pas aussi dur. Je n'afficherai pas ma vindicte et je voterai blanc pour ce postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Je répondrai rapidement à deux ou trois arguments que j'ai entendus dans la discussion sur ce postulat.

Le premier de ces arguments est celui qui vise à contester l'introduction de taxes et d'autres contributions. Je crois qu'il s'agissait d'une des différentes suggestions contenues dans le postulat. Il appartiendra au Conseil communal de voir si cette direction est judicieuse. Cependant, il y avait aussi tout un autre pendant dans ce postulat qui concernait l'aspect d'informations aux privés. Lorsque l'on parle de biodiversité, l'accès direct aux privés est une voie extrêmement importante car ceux-ci possèdent une grande partie du territoire de la ville. Ainsi, si l'on peut les sensibiliser à agir directement s'ouvre alors une porte très importante pour la protection de la biodiversité.

Le deuxième argument concerne le nombre de postulats qui viennent en ce moment au sujet de l'énergie et de la biodiversité. J'ose espérer que vous ne mettez pas ces deux sujets dans le même panier. Ceux-ci diffèrent énormément. Ce sont deux sujets extrêmement complexes, si vous pensez au nombre d'espèces qui sont touchées, par exemple, dans le cadre de la biodiversité et qui nécessitent parfois des mesures très ciblées, aussi du point de vue de l'énergie. C'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de postulats que l'on essaye de cibler autant que possible. La dernière remarque, plutôt sous forme de boutade, j'espère qu'à l'heure où le climat se réchauffe dramatiquement et la biodiversité décline de manière tout aussi dramatique, la Ville de Fribourg ne soit pas être la seule dont les représentants craignent qu'elle devienne trop verte.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 15 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 15 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 16 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Maeder Alain (PDC-PVL), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 4 Bugnon Marc (PDC-PVL), Raphaël Casazza (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 85 de MM. Oliver Collaud (Verts), Marc Vonlanthen et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept de politique énergétique favorisant et soutenant les initiatives privées et coopératives en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables

Vonlanthen Marc (PS). Je vous rassure, je ne reviens pas avec des taxes et des subventions supplémentaires.

Ce postulat vise à apporter une pierre supplémentaire au développement d'une véritable politique énergétique de la Ville de Fribourg. Il existe actuellement, au niveau fédéral et cantonal, également des programmes de nature incitative pour les projets liés à l'énergie. Comme je l'ai dit, ces programmes sont de nature incitative. Cela signifie qu'à l'horizon 2020, ces programmes vont s'arrêter. Par conséquent, il n'y aura plus de subventions qui viendront ni du Canton pour le thermique, ni de la Confédération pour le photovoltaïque. Il appartiendra, en grande partie, à la Commune de reprendre ce genre de projets. Il s'agit peu ou prou même argument que celui que j'avancais tout à l'heure dans le cadre de la biodiversité, à savoir que pour la question énergétique, il

Il y a une grande partie des clés également qui sont dans les mains des propriétaires. Ainsi, un des objectifs de ce postulat est de donner des outils supplémentaires aux propriétaires qui souhaiteraient développer des projets en lien avec les énergies renouvelables.

J'imagine que vous avez pris connaissance du Rapport de gestion. Il y a des gros développements urbains qui sont prévus en Ville de Fribourg dans les années à venir et ceux-ci également vont nécessiter également une politique énergétique solide, dont ce postulat se veut être un outil.

J'avais également prévu de dire un mot pour ceux qui craindraient – et dans une certaine mesure, je peux le comprendre – que ce postulat consiste finalement uniquement à ajouter aux lignes du budget une ligne qui représenterait une subvention pour l'énergie avec un certain montant. Ce n'est pas à ça que nous pensons en premier lieu. Le domaine de l'énergie est très dynamique du point de vue économique. Je pense avant tout à d'autres systèmes de financement. Les financements se feraient sous forme de partenariat entre le public et le privé, de financements coopératifs, etc. Il y a d'autres possibilités. Je crois que le nouveau secteur de l'énergie qui vient d'être mis en place en Ville de Fribourg a les compétences et les outils pour explorer des méthodes de financement un peu plus innovatives.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Wir sind doch ein bisschen überrascht, denn da werden wirklich offene Türen durchbrochen.

On ne comprend pas vraiment la raison de ce postulat ici et puisque finalement, comme vous venez de le citer, il existe un catalogue de mesures. Prenons simplement das Energiegesetz. Wir haben auch den kantonalen Richtplan - alle Massnahmenblätter des kantonalen Richtplanes. Wir haben unseren Gemeinde-Richtplan über die Energie. Wir haben auch das zusätzliche Büro für die Unterstützung der Energie. Wir haben auch die Energieverbände comme c'est le cas des différents quartiers dans la ville. Le règlement communal d'urbanisme (RCU) va sortir prochainement. Il a été mis à l'enquête et il comporte l'enquête, qui a un catalogue de mesures sur l'énergie, notamment sur la manière de la produire et de la promouvoir. L'ensemble de ces catalogues existent, vous l'avez dit vous-même. On a le programme des subventions qui sont sur le site Internet de l'ensemble du canton mais également des entreprises qui font la promotion de l'énergie. Finalement, ces éléments existent déjà.

Maintenant comment promouvoir encore davantage puisque l'on a une quantité de spécialistes en ville comme à l'extérieur. J'ai aussi vécu l'expérience de la prise de contact avec les villes ou les communes, notamment la Ville de Fribourg. Ils ont des spécialistes qui aiguillent et aident les promoteurs à aller de l'avant pour tenir compte de cette énergie, respectivement pour l'économiser. D'autre part, je ne vois pas comment la Ville va se substituer pour subventionner tous ces MAN qui existent actuellement. Néanmoins, chaque promoteur devra respecter les lois qui sont votées, les RCU et le Plan Directeur. Alors qu'est-ce qui reste à la commune? J'ai participé moi-même à une commune qui a dit qu'elle allait promouvoir. Elle a divisé l'émolument par deux. Alors, au lieu de payer 200.- francs pour un permis de construire, les habitants payaient 100.- francs. C'était un peu petit, mais c'est au moins un geste. Néanmoins, il me semble que la marge de manoeuvre de la Ville de Fribourg, également dans ce domaine, est quand même très petite. C'est pourquoi j'ai vraiment de la peine à dire oui et dire à la Ville d'étudier pour nous dire, en fait, presque la même chose. En outre, j'ai un peu de la peine avec la perspective de trouver des subventions par nos moyens, par les impôts. C'est pour ça que je ne soutiendrai pas la transmission de ce postulat.

Collaud Oliver (Verts). Pour répondre à M. J.-F. Python, il faudrait quand même rappeler que les enjeux sont énormes en matière d'énergie et que chaque autorité doit faire ce qui est possible pour améliorer la situation sur son territoire. La Confédération fait des choses, le Canton fait des choses, la commune peut faire encore plus, peut aller plus au conseil, peut aller plus proche des gens, elle peut prévoir aussi des manières de soutenir. On demande au Conseil communal d'étudier comment ça pourrait être fait. On n'a pas de solution toute faite ici. Mais chaque entité, territoriale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire la consommation d'énergie. La marge de manœuvre est petite mais on doit faire ce qui peut être fait.

Bourgarel Gilles (Verts). J'aimerais simplement souligner la nécessité d'agir et dans le canton de Fribourg, en particulier, parce que nous vivons une situation un peu singulière. Nous sommes de fait mis en face d'une situation monopolistique et c'est extrêmement dangereux. Nous devenons tous des consommateurs captifs, quelle que soit la source d'énergie, et en particulier dans les chauffages à distance où déjà le consommateur fribourgeois paye des frais – pour ceux qui y sont raccordés – deux fois plus élevés, par exemple, qu'à Sion. Afin de lutter contre ce monopole de nos grands piliers de l'économie, il faut absolument diversifier les sources d'approvisionnement, non seulement sur le plan de l'énergie mais du financement et des sources de financements. Il est donc indispensable de voter oui.

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 16 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 85 de MM. Oliver Collaud, Marc Vonlanthen et Matthieu Loup.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 16 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Li Rosi Michaël (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 5 Bugnon Marc (PDC-PVL), Raphaël Casazza (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL)

11. Réponses aux questions

- n° 92 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative au recours déposé auprès de la Préfecture de la Sarine contre les décisions du Conseil général concernant les règlements scolaires

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vais vous relire les questions de M. M. Vonlanthen.

1. A la suite de ce recours, les règlements votés démocratiquement par le Conseil général pourront-ils entrer en vigueur au 1^{er} août 2018? Si oui, l'entier des règlements ou uniquement une partie et, le cas échéant, laquelle? Si non, qu'entend faire le Conseil communal afin de respecter le vote du Conseil général en attendant l'issue de la procédure de recours?
2. Le recours déposé, la procédure qui commence est très incertaine: quelle en sera la durée? Une fois le recours examiné, quels règlements seront appliqués? Si le recours devait être accepté, quelles étapes mèneront à de nouveaux règlements? Si le recours devait être rejeté, comment le Conseil communal entendra-t-il procéder, afin de respecter le vote du Conseil général?
3. Le Conseil communal est-il en possession d'informations sur la façon dont la DICS se positionne par rapport à ce recours, notamment si la DICS entend attendre l'issue du recours pour approuver les règlements?

M. le Conseiller général, je vous donne les réponses à vos questions, même si plusieurs d'entre elles dépendent des différentes étapes juridiques de cette affaire.

1. Situation juridique

Actuellement, comme vous le savez, le Préfet a levé l'effet suspensif du recours, sauf pour les articles concernant les transports. Par conséquent, les autres articles sont entrés en force. La DICS vient d'accepter les deux règlements, sauf les deux articles attaqués.

2. Conséquences

2.1 *Pour les devoirs surveillés*

La décision du Conseil général d'introduire la gratuité des devoirs surveillés a été mise en place. Le Service des écoles a transmis à tous les parents cette information et leur a donné un délai supplémentaire pour y inscrire leurs enfants. De nombreuses nouvelles inscriptions sont parvenues au Service qui étudie maintenant comment satisfaire cet afflux de demandes, notamment en collaboration avec les accueils extrascolaires pour les enfants qui sont inscrits et dont les parents ont besoin d'une structure permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle mais sous réserve, bien entendu, des places disponibles.

2.2 *Pour les transports*

Comme ces articles ne sont pas en force, le Conseil communal a décidé de ne pas les appliquer de façon anticipée. Par conséquent, l'abonnement zone 10 pour chacun des élèves ne sera délivré que si

le recours est rejeté et que la décision est devenue définitive. La Ville doit répondre au Préfet qui demande un complément d'informations sur la mise en place de cette décision. Nous le ferons prochainement. Par ailleurs, tous les transports nécessaires à l'école – sport, activités scolaires et culturelles, déplacements divers dans le cadre de la scolarité obligatoire, transports spéciaux – seront pris en charge entièrement par la Ville.

Pour la suite:

- *soit le recours est admis:*
Les articles incriminés n'entrent alors pas en vigueur. Par conséquent, il n'y a pas d'abonnement offert à chaque élève et seuls les transports nécessaires aux activités scolaires sont à la charge de la Ville.
- *soit le recours est rejeté:*
Il faudra attendre que le délai de recours soit échu pour que la décision entre en force. Si la décision entre en force avant la fin de l'année scolaire, la Ville l'appliquera pour la rentrée 2019/2020. A cet effet, pour éviter un dépassement de budget, le Service des écoles va proposer au Conseil communal de mettre au budget 2019, un montant supplémentaire de 1,4 million de francs, permettant l'achat d'un abonnement TPF zone 10 à chaque élève.

Quant à la durée que peut prendre cette procédure, je n'ai malheureusement aucun moyen de le savoir.

Vonlanthen Marc (PS). Je vous remercie pour cette réponse. Effectivement, entre le moment où j'ai posé la question, avant l'été, et aujourd'hui, beaucoup de réponses à mes questions sont tombées. Néanmoins, je vous remercie pour les compléments reçus. Je profite d'avoir la parole pour remercier le Conseil communal d'être proactif et de montrer une volonté de respecter le vote du Conseil général, notamment en prévoyant une dépense de 1,4 million de francs au budget 2019 qui sera soumise au Conseil général en décembre. J'ai aussi une toute petite communication à faire concernant les devoirs surveillés. Effectivement il y a une communication qui a été faite au début de l'année aux parents. Cependant, sur le site Internet de la Ville, il reste toujours l'ancienne communication, à savoir que les devoirs surveillés sont payants. J'aurai également, dans le chapitre des nouvelles questions, une question concernant la mise en oeuvre des sous-conseils dans les établissements. Je vous remercie pour votre réponse.

- n° 94 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) relative au recensement des langues parlées par les citoyennes et citoyens de la commune

Steiert Thierry, Syndic. M. le Conseiller général B. Altermatt a posé une question concernant une lettre qu'il a reçue de l'Administration communale.

Le Contrôle des habitants adresse un courrier-type aux parents des enfants nouveau-nés, en les priant de répondre aux questions suivantes:

- Langue maternelle de l'enfant, ceci pour répondre aux exigences de l'article 4 al. 2 let. b de la loi sur le contrôle des habitants. Cet article dit ceci: Les registres des habitants contiennent les données correspondant au contenu minimal prévu par la loi fédérale sur l'harmonisation des

registres. Ils contiennent en outre les données suivantes: (let. b): la langue maternelle, ainsi que la religion pour répondre à l'article 6 let. I de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres.

Ces inscriptions se font en raison d'une obligation légale et elles sont utiles pour déterminer dans quelle langue le courrier sera envoyé lors d'envois relatifs aux inscriptions scolaires, aux statistiques et à d'autres fins.

Cette indication n'est pas rigide et peut être modifiée en tout temps sur demande de la personne concernée, par simple courrier ou par passage au guichet.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Danke dem Stadtammann für die Antwort. Ich bin zufrieden.

- n° 95 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la réparation des dégâts sur les routes communales et à la responsabilité engagée de la Ville en cas d'accident

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. En séance du Conseil général du 2 juillet 2018, M. le Conseiller général C. Allenspach a posé trois questions relatives aux dégâts sur les routes de la ville et les dangers y résultant pour les cyclistes. Il a notamment fait allusion à la route des Arsenaux. Séance tenante, j'ai pu répondre aux deux premières questions. Les réponses se trouvent dans le procès-verbal de ladite séance. La troisième question est restée en suspens et elle a été posée de manière suivante: Quelle est la responsabilité de la Ville s'il y a des accidents sur des routes communales à cause des dégâts?

Je vous réponds ainsi. De manière générale, deux à trois cas d'accidents par an sont transmis à l'assureur de la Ville. La responsabilité de la Ville est engagée seulement quand il s'agit d'un chantier la concernant. Je vous donne un exemple. Si une dame tombe dans une fouille sur un trottoir du chantier du quartier du Bourg, le propriétaire est la Ville, l'exécutant des travaux de la fouille est un maître d'ouvrage tiers. C'est donc l'assurance de ce tiers qui est en charge de régler le cas. Pour la route des Arsenaux, en toute vraisemblance, il s'agirait de l'entreprise à l'origine du dégât sur la route qui n'a pas été remise en état. Cependant, depuis ce temps-là, la route est de nouveau réfectionnée.

Allenspach Christoph (PS). Ich bin eigentlich mit der Antwort zufrieden. Ich habe bereits im Juli gedankt für die schnelle Reparatur der verschiedenen Beispiele, die ich damals erwähnt habe.

Mais je vous assure, cela ne s'est pas amélioré durant l'été. En ce qui concerne les accidents, moi-même, la semaine passée, je suis resté dans une grande ligne profonde comme une voie de tram sur la route de la Fonderie. Je suis presque tombé au milieu d'un trafic monstrueux. Alors, franchement, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Je ne sais pas qui de la Ville, de ses ouvriers ou des cyclistes pourrait annoncer les dégâts. En effet, on sait que la situation des cyclistes et même des piétons à quelques endroits en ville de Fribourg n'est vraiment pas satisfaisante.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais juste répéter ce que j'avais déjà dit au mois de juillet. Vous devez annoncer de tels dégâts à l'Edilité. Actuellement, en ville de Fribourg nous avons des problèmes avec des lampadaires. Annoncez ceci au bureau de l'Edilité. Nous pourrions ainsi avertir immédiatement les différents secteurs qui procéderont à la réfection de ces dégâts.

- n° 96 de M. François Miche (PS) relative à la possibilité de relier les jardins du Domino au chemin de la Motta au travers d'un chemin pédestre, d'un ascenseur, d'un escalier roulant ou d'un petit téléphérique

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Principe

Le principe de cette liaison piétonne avait été identifié dans une étude sur les cheminements de mobilité douce en ville (Réflexions sur les réseaux piétons et cyclables, Nicolas Yerly, automne 2010).

Cette idée a ensuite été reprise et formalisée dans le Projet d'Agglomération de 3^{ème} génération (PA3), sous la forme de la mesure 3M.07.10. Il s'agit, selon le PA3, d'un chemin piéton avec escaliers sans dispositif mécanique -donc pas d'ascenseur ni téléphérique-, avec un coût estimé à environ 7'000'000 de francs et un horizon de réalisation prévu fin 2020. Il convient de préciser qu'à ce stade, cette liaison n'a fait l'objet d'aucun projet ou d'avant-projet et que ce montant est basé sur une estimation.

Cette liaison n'offrirait pas d'itinéraire direct entre deux générateurs de trafic piétons importants, mais elle permettrait la création d'un itinéraire de loisir et répondrait tout de même à un besoin pratique de mieux relier la Basse-Ville au centre. Elle s'inscrirait entre le chemin Ritter et la liaison de la Route-Neuve et des Grand-Places. Le faible trafic attendu pour une telle liaison et la complexité de sa réalisation dans un milieu contraint ne permettent pas d'envisager un investissement pour une liaison mécanique, ni de supporter ensuite ses frais d'exploitation.

2. Contraintes urbanistiques

Le secteur est affecté en zone forestière. Tout aménagement dans le vallon devrait faire l'objet d'un défrichement. Bien que l'intérêt public puisse être justifié, il n'y a aucune garantie que les négociations aboutissent favorablement.

Le secteur est frappé de deux risques de dangers naturels: danger élevé et moyen d'instabilité de terrain et danger indicatif de crues. Des investigations devraient être conduites afin de vérifier cette faisabilité.

Du point de vue de la Sarine, l'arrivée de la liaison à ses abords poserait problème quant à l'aménagement au sein de l'espace réservé aux eaux, qui ne prévoit aucune installation hormis celles imposées par leur destination – les chemins et voies d'accès n'en faisant pas partie.

Les récents résultats des mandats d'étude parallèles de septembre 2018 ne prévoient pas dans le projet lauréat, qui s'appelle Tamarin, la valorisation à court ou moyen terme d'un tel accès de mobilité douce.

Enfin, du point de vue de la planification financière, ce projet de liaison de loisir non stratégique et non prioritaire estimé, je le rappelle, à 7'000'000 de francs n'est pas inscrit au plan des investissements. Si nous voulions le faire, il faudrait, pour le Conseil communal, différer d'autres investissements qui s'avèrent plus prioritaires.

Miche François (PS). Je tiens à remercier M. P.-O. Nobs pour sa réponse. Je tiens tout d'abord à dire, en guise de remarque préliminaire que j'ai déposé cette question en compagnie de M. D. Gander. S'il y avait eu quelque chose, j'aurais bien souhaité dire que cette réponse est chouette.

Malheureusement ce n'est pas le cas et j'espère que cela vienne à changer. On ne sait jamais, quelque fois l'espérance fait vivre.

12. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 86 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants (hors quotas)

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Alors qu'à Fribourg "les jours coulent comme un long fleuve tranquille", le postulant demande au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants (hors quotas); et par là-même remplir un tant soit peu le signifiant de cette magnifique ville qui se veut libre?!

"À quoi (me) sert toute la richesse, si elle ne peut être partagée?"

Les règles internationales et nationales (et cantonales) nous gardent bien au chaud; en particulier celles qui stipulent que tout migrant doit déposer sa demande dans le premier pays européen foulé (Europe qui *de facto* a réussi à négocier avec le fin limier turc une extension territoriale au sud-est). À moins qu'en montgolfière ces derniers arrivent en Suisse comme Jules Verne l'eusse imaginé, la probabilité qu'un migrant ou qu'une migrante remplisse la condition *sine qua non* ci-dessus est proche de zéro.

Certes, nous pourrions ruser les instances administratives de la Berne fédérale, en inscrivant quelques candidats en tant que joueurs étrangers du hockey-club Gottéron ou des champions bien dans leurs baskets (trois trophées rapportés cette année). En aparté, aux dieux grecs nous avons emprunté - à titre gratuit - le nom "Olympic".

Fribourg, par cette action certes symbolique, montrerait un brin d'humanité dans ce monde où les barrières mentales se dressent comme au temps des forteresses. Les remparts de notre cité n'en sont qu'un vestige, dixit notre archéologue M. Gilles Bourgarel. Les étrangers se prénommaient Heinz le Bernois, Hervé le Savoyard, Luther le protestant ou Jean le calviniste.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) (secrétariat d'État aux migrations) joue son rôle de centre de tri - tri ô combien arbitraire - et ne baisse le pont-levis qu'à de rares occasions chèrement négociées: fils "Mobutu", oncle de Bachar el-Assad ou princes d'Arabie saoudite résidant à l'année dans les suites genevoises. Rappelez-vous: on déroulait le tapis rouge pour le fils Kadhafi, interviewé par notre gentil Darius sur la SSR. Même des artistes trouvaient ou trouvent refuge à Gstaad (Johnny, Polanski); les tennismen ayant une légère préférence pour la côte lémanique (Noah, Monfils, Tsonga).

Sur nos terres, les permis sont principalement octroyés en considérant les besoins de l'économie fribourgeoise et non en regard des flux migratoires.

Coïncidence ou ironie de l'histoire fribourgeoise, le commerce a pris lieu et place aux Portes-de-Fribourg. Non pas à Granges-Paccot, mais ici entre Manor et l'Équilibre, là où naguère passaient nos remparts, notre frontière. À ce titre, dans un élan de solidarité sociale, baissions aussi le pont-levis. Ouvrons de temps à autre les Portes de Morat ou de Berne.

Aussi, sans compter sur les voix de la discorde (et sans les nommer aussi), j'espère que vous accepterez cette motion déposée sous forme de postulat; dernier instrument parlementaire selon les dires prononcés à mi-voix par notre vénéré Syndic. "Another Break in the Wall" chanson-culte associée à la destruction du mur de Berlin, il y a peu. Septante ans ont passé pour qu'Angela rachète l'honneur des Allemands.

Comme le chante Léo Ferré: la larme à l'œil, je fais le deuil... Pour une des rares fois, le Parti des artistes vous demande de soutenir ce postulat non pas pour des raisons partisans, mais avec celles qui font de chacun, de chacune - comme l'est chaque migrant*, chaque migrante*- un propre individu guidé par son cœur.

*Au risque de perdre sa précieuse vie, capable d'affronter tous les dangers: haute mer en pneumatique, vols comme vols, et son pire ennemi... l'homme.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier un plafonnement des salaires de tous les employés de la Ville de Fribourg, politiciens compris, au maximum du salaire LAA

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Le postulant demande au Conseil communal un plafonnement des salaires de tous les employés de la Ville de Fribourg, politiciens compris. Tout salaire de notre entreprise publique ne peut excéder le salaire maximal LAA qui est à titre informatif de 148'000 francs en 2018; une renégociation par échelonnement collectif entre la tranche de 120'000 francs au salaire maximal LAA; et un statu quo pour les salaires en dessous de 120'000 francs; ce, afin de pérenniser et les finances communales, et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg.

L'évolution ubuesque des salaires sur le plan macro-économique correspond à une suite logique développée année après année par les bien-pensants de la société; piloté par un cheptel nommé aux directions RH de chaque entreprise. La loi du marché me direz-vous?

Et bien non!

Sans être alarmiste, le capitalisme, dont nous suçons à sa mamelle, mois après mois, année après année, en nous prenant nous-autres au-dessus comme modèle économique n'est plus le nec le plus ultra. La machine économique s'est grippée. Les filtres commencent à s'émousser, s'effriter...

Et pour faire un parallèle, encore une fois, comparaison sera faite avec un moteur. Quand le piston est rayé ou "grippé", deux choix s'offrent pour faire repartir la machine.

- 1 soit remplacer la pièce défectueuse;
- 2 soit racheter un nouveau moteur.

Avec l'expérience des crises économiques successives, les économistes trouvent à chaque fois un coupable (avec formules expiatoires).

- | | |
|-------|--|
| 1929 | 1 ^{ère} crise économique "the crash". Les nombreux suicides des impresarios n'ont pas été diffusés avec la même fréquence que les victimes se jetant dans le vide le 11 septembre 2001 |
| 1950 | Trêve - reconstruction européenne de l'après-guerre
Premiers mouvements indépendants des colonies |
| 1970 | "1 ^{er} Crash pétrolier" |
| 1990 | "2 ^{ème} Crash pétrolier" et premières délocalisations. |
| 2008 | "Crash boursier" imputé aux nombreuses gestions déloyales des banques; le mot plus approprié serait banqueroute (comme si l'appât du lucre pouvait justifier de telles inégalités? Le "bon" du "mauvais" voleur? |
| 2010+ | Remaniement des réseaux commerciaux de distribution au profit du net qui "expatrie" les bénéfices dans un nombre de mains de plus en plus restreint (grandes chaînes commerciales européennes ou mondiale); idem pour les chaînes de restauration qui "tentaculisent" et le lucre et l'architecture des cités. |

Des signes évidents d'essoufflement se font sentir et pourtant on ferme les yeux. Même le discours du 1^{er} août 2018 de Monsieur Schneider-Hamamm prête à pleurer ou à rire à chaudes larmes! (Ce qui est bon pour la santé).

- A Les entreprises fribourgeoises du secteur secondaire ont fermé leur outil de production les unes après les autres. Seules demeurent quelques unes (Cardinal/Boxal/Vuille etc.); c'est "parfait".

- B Le secteur de la santé (primes maladies; HFR) est et sera pour longtemps sous perfusion. Le salaire des médecins n'y est pour rien (ou presque selon les lisses pensées de notre Président M. Alain Berset).
- C Le va-et-vient d'un pourcentage de plus en plus élevé de la main-d'œuvre qualifiée du Canton s'expatrie ou plutôt "s'excantonalise" à Bern, Zürich... (Non, c'est juste: la Ville de Fribourg préfère mandater des consultants plus performants faisant appel à <http://www.netzwerk-altstadt.ch>, experts de Suisse orientale pour nous dire que le commerce en Ville de Fribourg, "c'est râpé" (investissons dans le Gruyère! Cela fait "rigoler").
- D Heureusement que nous possédons l'Université de Fribourg qui est un des poumons économiques non négligeable, formateur des futurs cadres qui se retrouvent inmanquablement en surnombre.
- E La seule solution à tous ces maux était, est, sera aux yeux doux du Conseil communal: "Bluefactory".

Fort de ces multiples analyses non exhaustives, tout cela ne présage rien de bon. Il serait intéressant d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble des concitoyens et quelque part tester des nouveaux moyens d'adaptation tel celui proposé par ce postulat qui veut un plafonnement des salaires de tous les employés de la Ville de Fribourg, politiciens compris.

Tout salaire de notre entreprise publique "ne peut excéder le salaire maximal LAA" qui est à titre informatif de 148 francs en 2018; une renégociation par échelonnement collectif entre la tranche de 120'000 francs au salaire maximal LAA; et un statu quo pour les salaires en dessous de 120'000 francs; ce, afin de pérenniser et les finances communales, et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg.

- 1 Limiter le salaire maximal (Conseillers-ères communaux, Syndic et Vice-syndic, chefs de service compris). Tout salaire de notre entreprise publique "ne peut excéder le salaire maximal LAA" qui est à titre informatif de 148'000 francs en 2018.
- 2 Renégocier les salaires des cadres déjà en place (possibilité ouverte de jouer sur le temps de travail).
- 3 Nouvelle dynamique par l'embauche de personnes montrant un sens de l'intérêt commun.
- 4 Rééquilibrage du ratio (plus petit salaire - plus haut salaire) incitant chaque collaborateur-trice à jouer dans la même équipe. Pas touche au salaire de base (0 à 120'000 francs annuel). Par effet de ricochets, pas besoin de modifier les règles établies concernant la Caisse de pension de la Ville de Fribourg qui verrait sans autre son taux de couverture augmenter fortement.
- 5 Viabilité financière à plus long terme pour le budget communal soutenue par une vision communautaire innovante.

Seul l'avenir jugera la mesure du plafonnement des hauts salaires et non la voix tonitruante d'un jeune syndicaliste.

Si vous voulez anticiper des nouvelles solutions, je vous enjoins de soutenir ce postulat qui donnant une ligne directrice de par son énoncé vient, certes, chatouiller là où cela gratte.

Farfelu? et bien non: ces solutions correspondant à un salaire "proportionné" sont déjà mises en place même pour des ministres ou chefs d'Etats (Islande).

"Povre son lo que quiere mucho" traduit:

"Les pauvres sont ceux qui veulent beaucoup", adage de José Mujica, ancien président de l'Uruguay qui reversait 90% de son salaire et vivait simplement dans sa ferme.

Gloire à José Mujica

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 88 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la modification des articles 205, 206 et 207 du règlement relatif au Plan d'aménagement local et la protection des arbres

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

En face du défi que posent les changements climatiques, le climat local avec une température élevée à certaines périodes de l'année et dans les zones densifiées (îlots de chaleur urbains) ainsi que les menaces qui planent sur la biodiversité, la protection efficace des arbres en ville de Fribourg est une priorité. Ils garantissent en effet une qualité élevée de l'environnement.

Aujourd'hui, les articles 205 et 206 du règlement relatif au Plan d'aménagement local règlent la protection des arbres dans les zones non soumises à la législation forestière:

Article 205: Périmètre de protection des arbres

1A l'intérieur des périmètres de protection des arbres désignés sur le plan du site, tous les arbres isolés ou groupés, dont le diamètre du tronc est égal ou supérieur à 20 cm, mesuré à 1.00 m du sol, ainsi que les allées et haies vives, doivent être maintenus.

Article 206: Arbres à protéger

Outre les arbres expressément soumis aux dispositions des articles 204 et 205, aucun arbre dont le diamètre du tronc est égal ou supérieur à 30 cm, mesuré à 1.00 m au-dessus du sol, ne peut être abattu sans une autorisation préalable du Conseil communal, ceci dans l'ensemble du territoire communal.

L'article 207 règle les conditions d'abattage.

Ces prescriptions du règlement sont insuffisantes, voire obsolètes par rapport aux conditions climatiques qui règnent dans les quartiers de la Ville. L'abattage d'un nombre important d'arbres à la route de la Fonderie est un exemple parlant du problème posé par la coupe d'arbres alors que les conditions locales changent et la température monte. A notre avis, le Conseil communal devrait

mieux protéger les arbres en renforçant les dispositions du règlement du PAL. Nous demandons d'étudier les modifications suivantes:

1. Aujourd'hui, la différence opérée par le règlement entre des périmètres de protection et d'autres zones n'est plus soutenable. Les arbres devraient être protégés de la même manière dans toutes les zones pour garantir un climat local agréable. Les arbres devraient être protégés sur une même base dans toutes les zones de la ville.
2. Les deux articles 205 et 206 ne prennent pas en compte la croissance et la durée de vie très différentes des arbres, ainsi que leur influence pour bien-être de la nature et la biodiversité en ville. Un saule peut atteindre les 20 ou 30 cm de diamètre en quelques années pendant qu'un chêne ou un hêtre ont besoin d'au moins 30 à 40 ans pour atteindre ce même diamètre. Il n'est donc pas compréhensible que le règlement communal ne fasse pas de différence entre les arbres d'une durée de croissance différente.
3. L'article 207 b dit que "pour chaque arbre abattu, un arbre de remplacement de même valeur doit être planté". A notre avis, l'article devrait clairement préciser que l'arbre doit être remplacé sur le territoire de la ville et même dans la zone concernée.
4. La présence d'arbres indigènes est particulièrement importante en ville, aussi bien sur les rives de la Sarine que dans les quartiers résidentiels et au centre-ville. La plantation de nouveaux arbres devrait prendre en compte l'utilité de l'espèce dans la zone concernée.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes

Collaud Oliver (Verts).

Développement du postulat

Considérées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), comme étant une des causes majeures de la diminution de la biodiversité, les plantes néophytes envahissantes sont des espèces exotiques (non-indigènes), introduites intentionnellement ou non dans un écosystème, qui parviennent à s'établir dans la nature, à proliférer et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes. L'art. 8 de la Convention de Rio¹, préconise de prévenir des nouvelles introductions et de contrôler ou éradiquer les espèces envahissantes déjà établies.

En Suisse aussi, les plantes néophytes envahissantes représentent un réel danger pour la biodiversité. L'ODE² constitue la base légale suisse visant à protéger l'être humain, les animaux et l'environnement et à préserver la diversité biologique des atteintes nuisibles qui peuvent résulter de l'utilisation d'organismes exotiques envahissants (art. 3 al. 1 let. h ODE). Elle instaure une liste des espèces interdites (art. 15 al. 2 et annexe 2 ODE) et impose, pour toutes les espèces ayant un

¹ Convention du 5 juin 1992 sur la diversité biologique (RS 0.451.43)

² Ordonnance du 10 septembre 2008 sur la dissémination dans l'environnement (RS 814.911)

potentiel envahissant ou dommageable, un autocontrôle en vue de la mise en circulation (art. 4 ODE), une information de l'acquéreur (art. 5 ODE) ainsi qu'un devoir de diligence (art. 6 ODE).

En plus de la liste d'interdiction, les espèces ayant un potentiel nuisible sont répertoriées sur une liste noire ou sur une "watch list"¹.

La liste noire concerne les néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un fort potentiel de propagation en Suisse et causant des dommages importants et prouvés au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.

La "watch list" concerne les néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un potentiel de propagation modéré à fort en Suisse et causant des dommages modérés ou forts au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être surveillées, et des connaissances supplémentaires sur ces espèces doivent être réunies.

Aucune de ces espèces ne remplit une fonction essentielle qui ne peut pas être assurée par une espèce indigène.

En ville de Fribourg, sur le domaine public, on peut constater la présence d'un nombre important de plantes figurant sur l'une de ces listes. Il s'agit en particulier du laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*; liste noire) qui demande peu d'entretien et qui jouit d'un quasi-monopole: Place Python, Square des Places, Hôpital des Bourgeois, Sémiramis/Arsenaux ou encore Schoenberg. Outre le fait d'être toxique pour l'homme et très toxique pour les ruminants, il a le potentiel de coloniser des haies, des lisières et les bords de forêts et les forêts. Les jeunes arbres peuvent former des peuplements très denses empêchant le rajeunissement de la forêt et supplantant la végétation indigène. Ses feuilles persistantes empêchent également la flore printanière et accompagnatrice des forêts de se développer.

Les jardins, cours d'immeubles et autres espaces verts privés ne sont non plus pas épargnés. On y trouve en effet de nombreuses néophytes envahissantes. Malheureusement, ces plantes sont toujours proposées à la vente, voire fortement recommandées, sans aucun égard pour les obligations découlant de l'ODE. Toujours à propos du laurier-cerise, on peut lire par exemple qu'il s'agit d'un "arbrisseau persistant tout à fait recommandable"²... On constate que les garden-center de la région proposent à la vente et conseillent activement aux clients des espèces de la liste noire ou de la "watch list". Or, ces espèces devraient plutôt être éradiquées ou contrôlées. Devant ce phénomène, il apparaît souhaitable que la Ville prenne les devants et informe activement les propriétaires des effets néfastes que peuvent avoir ces espèces et les encourage à les remplacer. En outre, étant donné que ces plantes n'apportent aucune plus-value, au contraire, et sont dangereuses pour la diversité biologique, il apparaît que d'en interdire la plantation présente un intérêt certain.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de:

¹

https://www.infoflora.ch/fr/assets/content/documents/neophytes/neophytes_divers/Liste%20Noire_Watch%20Liste_2014.pdf

² <https://www.gardencenter.ch/product/laurelle-du-caucase-1-AMD/>

1. Remplacer les plantes de la liste noire et de la watch list présentes sur le domaine communal par des plantes moins dangereuses.
2. Interdire, par exemple dans le RCU, la plantation des espèces figurant sur la liste noire et sur la watch list.
3. Conseiller les propriétaires de la Ville en vue du remplacement des néophytes envahissantes.

Les annexes relatives à ce postulat peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville (<https://www.ville-fribourg.ch/conseil-general/propositions-postulats>).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la Ville

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier les stratégies nécessaires afin de rendre la gestion des déchets et la déchetterie des Neigles plus soutenables en procédant à une évaluation systématique et innovante des possibilités de:

- revisiter le mode de collecte global dans les points de récolte et auprès des ménages afin de mieux valoriser les déchets (échanges directs, recyclages et réutilisations après réparations);
- mettre en place un système de tri et de recyclage des objets et matériaux actuellement détruits dans une zone d'entreposage, d'échange et de valorisation;
- concevoir des programmes d'emploi temporaires, des partenariats avec des entreprises sociales (Emmaüs, Emploi et Solidarité) pour mettre en œuvre ces activités (voir Tritout à Délémont, Salza.ch, BAUTEILnetz ou encoure OFFCUT).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 91 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de pérenniser le projet de valorisation des enceintes, tours et fortifications médiévales de la ville

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Afin de favoriser le développement touristique et l'attrait de la Ville, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de pérenniser le projet de valorisation de ses enceintes, de ses tours et fortifications médiévales, mis en place par le canton et Fribourg Tourisme et Région, de diverses manières, tout en visant une participation financière équitable entre Commune et

Canton, notamment en ce qui concerne les frais d'exploitation: promouvoir des utilisations didactiques pour les écoles (faire de l'histoire en marchant) et des projets artistiques (ballades thématiques, théâtre de rue, projections); étendre les cheminements et la synergie avec le projet FRIMA; mettre au concours la création de dispositifs d'accès qui soient permanents et innovants architecturalement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

En l'espace de trois décennies, c'est près de 75% des insectes qui ont disparu d'Europe. Cet état de fait n'est que la partie visible d'un phénomène plus général qu'est le déclin généralisé de la biodiversité.

Parmi ces insectes décimés, les abeilles domestiques occupent une place particulière. Fidèles compagnes de l'homme, domestiquées sans doute dès le septième millénaire av. J.-C., leur disparition progressive est une catastrophe autant sur les plans symboliques et culturels que sur les plans de l'agriculture et de la biodiversité. En Suisse, se sont environ 50% des colonies qui, trop faibles, meurent hiver après hiver. L'usage intensif des herbicides (glyphosate) et pesticides de même que le mitage du territoire sont les principales causes de cette disparition. Affaiblies, les abeilles deviennent très vulnérables aux maladies et aux parasites dont le plus meurtrier est sans doute le varroa importé d'Asie. Quant aux abeilles sauvages, leur situation est encore pire. Autant sensibles que leurs cousines domestiques aux herbicides, celles-ci sont encore davantage menacées par la disparition intensive de leurs habitats.

De plus, les abeilles sauvages et domestiques jouent un rôle central dans la pollinisation des plantes sauvages et cultivées. En Suisse, on estime actuellement à 320¹ millions de francs annuels la valeur de la pollinisation des plantes cultivées assumées par les abeilles.

A la vue de ces arguments culturels, économiques et de protection de la nature, les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier dans quelle mesure la ville peut participer activement à la protection des abeilles sauvages et domestiques, notamment par exemple:

- en formant un-e employé-e de la ville à l'écologie et à la biologie des abeilles sauvages et domestiques, ainsi qu'aux méthodes de base de l'apiculture (cours de l'institut agricole de Grangeneuve);

¹ <https://www.greenpeace.ch/fr/2013/04/09/le-declin-des-abeilles-des-mesures-durgence-sont-requises/>
Consultée le 2 septembre 2018

- en se dotant de quelques ruches à abeilles domestiques et sauvages (<https://wildbieneundpartner.ch/>) et en les implantant dans un endroit approprié, tant pour les abeilles que pour la visibilité à la population;
- en menant une action de sensibilisation et d'éducation par l'usage de panneaux explicatifs aux abords du site retenu.

On veillera notamment à maintenir un équilibre entre les mesures visant les abeilles sauvages et celles visant les abeilles domestiques, ceci dans le but de ne pas introduire une concurrence déloyale des domestiques qui nuirait aux sauvages.

Après une première année de projet pilote, il pourra être envisagé d'élargir la démarche à d'autres sites, d'inclure davantage la population et, pourquoi pas, de se lancer dans la production d'un miel communal!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 93 de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg. Le rapport analysera la densité de médecins de premier recours par quartiers et en fonction du nombre d'habitant-e-s de chaque quartier. Sur cette base, il étudiera les problèmes causés par une densité insuffisante de médecins de premier recours dans certains quartiers de la ville. Il esquissera finalement des pistes de réflexion visant à encourager, en collaboration avec les acteurs concernés, l'installation de médecins de premier recours en ville.

Conformément à la tendance générale, le nombre de médecins de premier recours est à la baisse en ville de Fribourg. Dans certains quartiers, pour le moment, certaines catégories de médecins de premier recours ne sont plus présentes. Ainsi, il n'y a plus de pédiatre dans le quartier du Schoenberg, alors que celui-ci compte plus de 10'000 habitant-e-s et une population relativement jeune. Dans les quartiers du Torry et du Jura, on ne compte qu'un seul généraliste. Selon nos recherches, il n'y a plus que quatre cabinets de pédiatres sur le territoire communal. Cette situation pose différents problèmes. Le manque de médecins de premier recours est l'un des facteurs qui contribue à la fréquentation élevée des urgences hospitalières. Les médecins de premier recours sont aussi les médecins qui ont une vue d'ensemble de la situation médicale de leurs patient-e-s. Ils disposent donc d'informations précieuses et garantissent une prise en charge de qualité. En outre, les médecins de premier recours, notamment les pédiatres, fournissent des prestations de prévention et promotion de la santé, dont la valeur est importante pour une conception à long terme de la santé. Quant aux personnes âgées, la médecine de premier recours représente pour elles un accès plus facile aux soins et à la santé.

Le Conseil communal est donc chargé d'analyser précisément le nombre et la localisation des médecins de premier recours selon les quartiers de la ville et leur structure démographique. Il étudiera aussi les conséquences de la faible densité de médecins de premier recours en ville de Fribourg, notamment en ce qui concerne le recours aux structures d'urgences, l'accès pour les personnes en difficulté (âge, handicap, maladie, etc.) et les coûts de la santé.

Finalement, le Conseil communal réunira les acteurs concernés – en particulier, les patient-e-s, le HFR, la Société de Médecine du Canton de Fribourg (SMCF), les médecins installés en ville, la Faculté de médecine et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) – afin de définir des solutions pour encourager l'implantation de nouveaux cabinets de médecin de premier recours et développer ensemble un réseau de médecine de premier recours.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 94 von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP) die den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufgestellt werden können

Kilde Gisela (PDC/PVL).

Développement du postulat

Seit Frühling 2016 existieren auf privatem Grund Bücherboxen – aus heutiger Sicht ein voller Erfolg. Bislang werden darin Bücher für Erwachsene angeboten, ein entsprechendes Angebot für Kinder fehlt. Noch mehr als bei Erwachsenen wechseln bei Kindern die Lesebedürfnisse. Jedes Alter verlangt nach anderen Leseangeboten. Um Kindern aus allen Schichten den Zugang zu Büchern zu erleichtern und zum Lesen zu animieren, und auch die Zirkulation von Büchern für Kinder zu ermöglichen, zielt dieses Postulat darauf zu untersuchen, ob Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufgestellt werden können und wie die Gemeinde allenfalls diese Idee weiter unterstützen kann.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 97 de Mme Caroline Chopard (Verts) relative à l'abattage d'arbres à la route de la Fonderie

Chopard Caroline (Verts). Faisant suite aux différentes réactions et rumeurs concernant l'abattage des arbres à la route de la fonderie, le groupe des Verts est désireux de savoir:

Est-ce que ces arbres vont être remplacés? On espère que oui.

Si oui, où et comment?

Plus généralement, quelle est la stratégie de la Ville pour garantir la pérennité des espaces verts et des arbres, plus particulièrement, la végétation sauvage – par opposition aux pelouses entretenues – au centre-ville et non en périphérie?

Est-ce qu'un plan sur le long terme garantit la présence de végétation et en assure la durabilité malgré les multiples travaux prévus, tels que la requalification du quartier du Bourg et du quartier de la Gare?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je remercie Mme C. Chopard de m'avoir transmis la question dans le courant de la journée. Je peux donc vous répondre immédiatement.

1. Est-ce que les arbres vont être remplacés?

On parle ici de la butte à la route de la Fonderie. Les arbres abattus dans le cadre de la construction des bâtiments ne peuvent pas être tous replantés sur la parcelle. Il faut savoir que l'abattage d'un ou plusieurs arbres se prépare déjà lors de l'établissement d'un PAD. Lors du premier PAD approuvé le 23.08.2006, un montant de compensation a été perçu par le Canton et alloué à la revitalisation et à l'entretien d'un site de reproduction de batraciens, inscrit à l'inventaire fédéral. La situation légale concernant la perte de surface boisée doit être considérée comme réglée et ne nécessitera pas de mesures supplémentaires dans le cadre du présent projet.

2. Un plan sur le long terme garantit-il la présence de végétation en ville de Fribourg?

Je vous cite tout d'abord le Plan directeur paysager dans le PAL qui détaillera la stratégie paysagère et les objectifs spatialisés.

Je vous cite aussi que dans le cadre du programme Paysage Nature en Ville, pour lequel vous nous avez déjà octroyé un premier crédit dans le cadre du budget 2018, nous avons identifié de nombreuses surfaces sur le territoire communal qui pourront être réaménagées pour favoriser la biodiversité. A savoir: des banquettes ou îlots qui pourraient être dotés de végétation rudérale fleurie ou d'arbustes indigènes, des prairies, des cordons boisés, des squares et des chemins.

3. Je cite l'audit de la démarche VilleVerte en lien avec le postulat n° 42 et les mesures prises ou/et à prendre pour renforcer la biodiversité, comme décrites dans le postulat n° 43.

Ces différentes approches devraient vous rassurer à propos des mesures que le Conseil communal entreprend déjà ou entend entreprendre à futur.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Chopard Caroline (Verts). Oui tout à fait je vous remercie. Je me réjouis déjà de voir le résultat concrètement.

- n° 98 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'autorisation donnée par le Conseil communal au cariste Flixbus de charger et décharger des passagers à la rue Louis-d'Affry

Perritaz Pierre-Alain (PS). L'Office fédéral des transports (OFT) a, contre toute attente, octroyé une concession à une entreprise de car, Flixbus pour ne pas la citer, pour effectuer du transport de personnes entre plusieurs villes de Suisse. Je ne commenterai pas cette décision douteuse de l'OFT, ni les conditions sociales et de travail qu'offre ce cariste à ses employés. Par contre, je m'interroge sur l'autorisation qu'a donnée le Conseil communal pour que ces bus viennent charger et décharger des passagers à la rue d'Affry, juste derrière la Gare. Quatre bus passent tous les jours à cet endroit, quatre bus entrent jusqu'au centre-ville et en ressortent tous les jours. De plus, plusieurs clients se font amener en voiture à cet endroit pour prendre ces bus. Cette décision va totalement à l'encontre de ce que nous voulons, soit d'éviter un maximum le trafic inutile au centre-ville. Ces bus pourraient très bien prendre leurs passagers à Saint-Léonard qui est proche de l'autoroute. Que se passera-t-il si l'OFT octroie des concessions à d'autres caristes? Serons-nous envahis d'autocars à la rue d'Affry avec toutes les conséquences de bruit et de pollution que cela engendre?

Voici ma question:

Pourquoi le Conseil communal a donné l'autorisation à l'entreprise Flixbus de venir charger ses clients en plein centre-ville et non pas près de l'autoroute? Je demande au Conseil communal de bien vouloir revoir sa copie et de déplacer l'arrêt de cette entreprise vers Saint-Léonard!

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour répondre à la question, de savoir pourquoi le Conseil communal a donné l'autorisation à l'entreprise Flixbus de venir charger ses clients en plein centre-ville et non pas près de l'autoroute, je vais vous lire ce que j'ai répondu le 20 septembre 2017 au secrétariat central du syndicat du personnel des transports. J'avais répondu:

Le Service de la mobilité est favorable à la mise sur pied de nouvelles lignes de bus interrégionales. Néanmoins, le Service de la mobilité préavise négativement l'utilisation des places de cars à l'endroit mentionné dans les documents annexés, soit les Grand-Places. Alors pourquoi pas les Grand-Places? En raison notamment du développement futur de ce secteur qui supprimera les cases cars à terme. Vous avez aussi pu lire dans La Liberté très récemment que des grands chantiers allaient commencer. Donc, Grand-Places: pas possible.

Si comme choix de remplacement la société devait préférer les places de cars à Saint-Léonard, nous devrions également préaviser négativement étant donné, que celles-ci sont inaccessibles lors des matchs de hockey ou lors des grandes manifestations, et seront donc sans doute fortement perturbées voire inaccessibles lors du réaménagement des zones sportives. Je crois que tout un chacun qui se promène actuellement dans le site sportif Saint-Léonard se rend compte que c'est à peu près impossible.

En effet, nous avons autorisé l'entreprise à s'arrêter à la rue Louis-d'Affry sur des places de cars qui sont à disposition des caristes. Il y a des entreprises touristiques qui viennent avec des cars. Sauf erreur, il y a deux places derrière la gare, à la route Louis-d'Affry. Toutefois, bien entendu, ni pour ces entreprises de cars, ni pour Flixbus, ni pour n'importe quelle compagnie privée que ce soit, nous les réservons. Si, quand elles arrivent, les places sont déjà occupées, et c'est au risque et péril de Flixbus d'ailleurs, elles ne peuvent pas s'y arrêter. C'est comme ça que cela fonctionne.

Alors la question était finalement de savoir si l'on aurait pu interdire à cette entreprise de s'arrêter à Fribourg? La commune de Bulle a essayé de l'interdire. Si on lit notre quotidien préféré, un article de M. Maradan, on voit qu'elle a prononcé une interdiction, mais que des places ont été trouvées sur le domaine privé. Par rapport à cette interdiction, j'aimerais quand même vous lire un extrait d'un courriel échangé entre la Direction de la Police locale et l'Office fédéral des transports.

L'office fédéral des transports écrit: D'une manière générale, les transports publics sont soumis à la régie du transport de voyageurs de la Confédération Suisse. Sont soumis à cette régie aussi bien les bus longue distance que les bus régionaux ou encore les services ferroviaires longue distance. Nous attendons des cantons et des villes qu'ils ne gênent pas l'exercice de la régie bien qu'une obligation formelle à mettre à disposition un emplacement n'existe pas. Je vous ai expliqué ce qui s'est passé à Bulle tout à l'heure. "Les bus longue distance sont à traiter de la même manière que toutes les autres entreprises disposant d'une concession pour le transport de voyageurs. Nous attendons qu'en cas de demande de concession les cantons et les communes se montrent coopératifs et qu'en cas de problèmes avec les arrêts souhaités, des arrêts alternatifs pertinents soient proposés. Autrement, les nouvelles entreprises risquent de chercher des arrêts sur des terrains privés, ce qui n'est peut-être pas le but au point de vue de la globalité des transports publics."

Je me suis aussi demandé – parce que je partage, je crois, la sensibilité du Conseiller général P.- A. Perritaz – si je pouvais proposer au Conseil communal d'interdire. Pour ceci, j'ai demandé un avis de droit au collaborateur scientifique. Voici sa réponse. "Je peux vous indiquer que la distinction entre usage commun et usage accru du domaine public dans le domaine de la circulation routière ne fait pas l'unanimité en doctrine et jurisprudence. Il y a en effet controverse pour savoir à partir de quelle durée un stationnement n'est plus un usage commun mais constitue un usage accru du domaine public. Dans certains cas, il a été jugé que c'était à partir de 30 minutes, alors que dans d'autres cas, cette limite a été fixée à 2 heures. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici – il parle de l'arrêt de cette compagnie – en présence d'un arrêt et non pas d'un stationnement. Or, par définition, l'arrêt s'oppose au stationnement dans la mesure où il s'agit d'une immobilisation du véhicule qui sert uniquement à laisser monter ou descendre des passagers. Il s'agit à mon sens d'un usage commun et non d'un usage accru, dès lors cet usage n'est en principe soumis à aucune autorisation."

Pour vous répondre, il est à peu près impossible d'interdire à ces compagnies de s'arrêter dans les villes. Je n'ai donc pas de bases légales pour conseiller au Conseil communal d'interdire ces compagnies privées. Bulle a essayé de le faire, mais elles vont chez les privés.

Pour terminer, je vous expliquerai pourquoi ces compagnies ne sont pas réorientées à Saint-Léonard. Tout simplement parce qu'à Saint-Léonard, à cause des matchs de hockey et du chantier, c'est impossible. Qui sait? Peut-être qu'un jour, une commune située dans le périmètre de fusion, proche de l'autoroute, disposant de grands aires de stationnement, sera intéressée à accueillir ces compagnies. Malheureusement, aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseiller communal P.-O. Nobs pour sa réponse. Non, bien sûr, je ne suis pas satisfait de cette réponse. Jamais, Mmes et MM., jamais je n'ai parlé d'interdiction à cette entreprise de venir, jamais. Je m'étonne de cette réponse. En permettant à cette entreprise de venir à la rue d'Affry, est-ce que le Conseil communal veut nous dire que les tarifs des CFF sont trop chers? Il y a peut-être d'autres façons de lutter cela contre, notamment en permettant aux habitants de la Ville de Fribourg d'obtenir un plus grand nombre de cartes journalières, par exemple. Les lignes internationales de Flixbus, celles qui desservent depuis l'Allemagne, qui vont jusqu'en

France et vice-versa, s'arrêtent à Saint-Léonard. Elles ne viennent pas au centre-ville. Qu'il y ait match ou pas, cela fonctionne très bien. Je m'étonne que l'on ne puisse pas y mettre aussi les lignes nationales. Vous me parlez des autres villes, M. P.-O. Nobs, je peux vous citer quelques arrêts qu'il y a dans d'autres villes. A Lausanne, route des Pleines-du-Loup. Cet arrêt se situe à la sortie de la Blécherette, à côté de l'autoroute. A Genève, place Dorcière. C'est une petite place en parallèle de la route du Lac qui vient directement depuis l'autoroute, donc pas à la Gare non plus. A Bulle, l'arrêt se situe à la route de Vuippens, près de la sortie de l'autoroute et non pas au centre-ville, à la Gare. Quand vous parlez des bus qui viennent à la rue d'Affry, vous dites que les places ne sont pas réservées, c'est vrai. Qu'est-ce qu'ils font quand les places sont occupées? Eh bien ils s'arrêtent sur la route. Ainsi, on ne résout en tout cas pas le problème.

Je vous informe déjà que pour la prochaine séance, je déposerai un postulat pour faire changer cet arrêt et le mettre à Saint-Léonard.

- n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) relative au stationnement et à la verbalisation des cyclistes et des motocyclistes en Ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). Un jour de juin, alors que j'étais à la recherche d'une place de parc pour ma moto, je suis apostrophé par l'ancienne caissière de la Motta qui me demande d'intervenir à ce Conseil pour améliorer le stationnement des deux roues motorisées, arguant que les utilisateurs de ces dernières payent leur dû par les impôts à travers les plaques minéralogiques. Logique, lui rétorquai-je, mais intervenez vous-même par le biais d'un courrier des lecteurs, par exemple. J'ai déjà pas mal de dossiers en cours et, chers collègues, vous conviendrez de l'à-propos.

Le mercredi suivant, jour de marché à la rue de Romont, la rue du Criblet faisant un angle de 90° est mobilisée pour l'accueil de différents stands débordant sur cette artère parallèle, food-truck compris. Et bien sûr le policier, droit débarqué de son vélo électrique blanc, carnet à la main, distribue ses petites notes roses aux distraits ou trop pressés ou les deux à la fois. Pas de cadeaux! Lui aussi m'exhorte de rapporter ces événements au Conseil général, ce qui est fait aujourd'hui. Je deviens rouge, je le suis habituellement par conviction, et poursuit ma quête de place pour ma copine japonaise. Pas manqué, je croise encore un énième personnage, mal parké et hors case, qui enfourche sa bécane, le même modèle que le policier. Tiens, comme c'est curieux, tout ceci se passe au pourtour de l'Hôpital des bourgeois. Qui se permet de parker hors case? Non, ce n'est pas là ma question. C'est bien M. le Conseiller communal P.-O. Nobs.

Mes questions sont les suivantes:

1. La Police locale joue-t-elle son rôle de prévention lorsque même son plus haut représentant enfreint ses propres règles ou recommandations?
2. Alors qu'elle autorise l'empiètement par les terrasses sur l'espace habituellement réservé aux cycles -comme par exemple celle de la Pizzeria la Nonna sise rue du Temple 5-, la police locale ne devrait-elle pas faire là preuve de plus de tact, plus de souplesse dans la verbalisation des bipèdes?
3. Les mêmes scènes cocasses ont lieu lors des matchs de Gottéron où l'on envoie presque systématiquement les agents remplir les caisses de notre commune, alors qu'il serait de notre

obligation légale de pourvoir en places suffisantes, du moins pour les deux roues, ces lieux de rencontres sportives?

4. La police locale favorise grandement les places dédiées au stationnement des vélos et, derechef, s'acoquine avec les vues de M. le Conseiller général C. Allenspach. Est-ce son rôle de promouvoir une guéguerre vélo-moto?

J'imagine les solutions payantes qui sont l'apanage de notre Conseil communal. Loin de moi l'idée saugrenue de réveiller ces vieux démons-là. Puis-je attendre quatre réponses simples et cohérentes de notre chambre exécutive sans qu'il soit "auto" – ce n'est pas le sujet – automatiquement fait de trop longues lectures des règlements et sermons législatifs, comme nous a trop souvent habitué le principal intéressé dévoué Conseiller communal en charge de la Police locale? C'est là ma cinquième question qui pourrait être chantonnée sur un air léger, comme le faisait si bien l'élégant et classieux Charles Trenet, couvre-chef au vent, à bicyclette.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. C. Rugo nous a appris une chose intéressante ce soir. En effet, le régime de stationnement des deux roues motorisées n'est pas le même que celui des vélos. Si on parque une moto ou un scooter sur le domaine public, hors case, on va avoir une amende et c'est exactement l'histoire qui lui est arrivée. Par contre, il n'y a pas de règle qui oblige de stationner un vélo dans une case. On met des cases par praticité. Vous avez vu aussi que très souvent on met des arceaux. Ces arceaux servent à éviter que les vélos tombent, ainsi qu'à cadenasser ou à sécuriser les vélos. Il y a une règle que je cite de mémoire: tant que le vélo laisse sauf erreur 1,5 mètre ou 1,6 mètre de largeur sur un trottoir et qu'il ne l'obstrue pas, on peut parquer un vélo hors case. Effectivement, il m'arrive – et je pense qu'il arrive à de très nombreux cyclistes en ville dans l'agglomération et dans toute la Confédération helvétique – de parquer mon vélo hors case, de manière tout à fait appropriée et en respect des règles. Cette partie de réponse concernait le stationnement des vélos versus le stationnement des deux roues motorisées.

Concernant votre deuxième question, j'avoue qu'au nom du Conseil communal, j'ai un peu de peine à comprendre les liens entre les terrasses, l'espace réservé aux cycles et la verbalisation des bipèdes. Cependant, je vais quand même essayer de répondre.

Concernant les terrasses, même si celles-ci sont soumises à une directive et à une tarification communale, elles doivent faire l'objet, avant d'être mises en place, d'une demande de permis de construire avec une mise à l'enquête publique, déposée par les tenanciers des établissements publics. Le permis est délivré par le Préfet. C'est donc, M. C. Rugo, le Préfet et non le Conseil communal qui autorise l'implantation d'une terrasse. En raison de la configuration des lieux, il n'est parfois pas possible, faute de place, d'aménager une terrasse sur le trottoir jouxtant les établissements publics. Pour ce motif, le Conseil communal admet l'implantation de terrasses sur des places de parc pour vélos -vous avez donné un exemple- ou voitures sises au droit des établissements. Toutefois, ces places ne peuvent être occupées que durant la saison estivale et sont restituées au stationnement durant l'hiver.

Si celles-ci sont finalement créées sur des espaces de stationnement pour vélos, le Conseil communal veille – c'est vrai, ce n'est pas toujours facile, mais enfin il essaye de le faire – à trouver des espaces de compensation pour le stationnement de ces vélos.

Concernant le tact et la souplesse en lien avec la verbalisation des bipèdes, le Conseil communal peut affirmer qu'il est effectivement rare que des piétons se fassent verbaliser, même si cela arrive tout de même. Il n'y a aucune directive particulière adressée à la Police locale à ce sujet ni la volonté de demander à cette dernière d'exercer une pression particulière sur cette catégorie d'usagers de la route, pour le moment du moins. Cette dernière est toutefois libre de verbaliser les piétons qui commettent des infractions.

Par contre, il est courant, et je pense que c'est justifié, que les agents de la Police locale rappellent aux règles des piétons, notamment des adultes, lorsque ceux-ci se permettent ou se comportent de manière incorrecte, par exemple, en traversant hors des passages piétons, alors que des enfants sont en apprentissage des règles pour traverser la chaussée.

Ainsi, vous avez compris qu'il n'y a pas de pression particulière mais il est possible que l'on rappelle aux adultes les règles en la matière.

J'en viens à votre troisième question. Conjointement à la Police cantonale, au HC Fribourg-Gottéron, à l'entreprise de sécurité mandatée, à la Préfecture et à la commune de Granges-Paccot, un concept de manifestation est mis sur pied sur le site sportif Saint-Léonard. De plus, tant les riverains que les habitants du quartier Palatinat-Grandfey – on ne les entend pas souvent mais il y a quand même un quartier qui fait partie de notre commune dans le périmètre – insistent pour que des contrôles de stationnement soient effectués de manière à garantir l'accès à leur domicile. Ce concept vise également à garantir les conditions d'accès aux véhicules d'intervention d'urgence. Sans ce concept, les spectateurs retardataires, stationneraient n'importe où en obstruant les voies d'accès du quartier de Palatinat-Grandfey comme je viens de vous le dire, ou des véhicules de secours. Il serait impossible au Conseil communal de pouvoir justifier, lors d'un cas d'urgence le fait que les pompiers, l'ambulance ou un médecin n'aient pas pu se rendre sur les lieux, vous en conviendrez.

Je réponds maintenant à votre quatrième question. Le Conseil communal soutient une politique en faveur des vélos et est en effet attentif à créer des places de stationnement sécurisées pour ce moyen de locomotion dit "doux". Concernant la partie de votre question qui s'adresse directement à M. Allenspach, permettez-moi de vous renvoyer directement vers ce dernier. Enfin, en ce qui me concerne, je ne vois pas de guéguerre vélos-motos, contrairement à ce parlement où il y a parfois une guéguerre des mots, et c'est bien normal.

Rugo Claudio (PA). Le Conseiller communal qui a répondu à ces questions s'est un peu perdu dans le législatif, dans les lois, parce que lorsque la Ville verbalise quelqu'un c'est bien le bipède qui est verbalisé et pas la moto. En effet, en tête du PV, c'est le nom et le prénom qui sont écrits. Bien sûr qu'il y a le numéro de plaque, mais là vous vous êtes perdu. Ce n'était pas là ma question, ce n'est pas grave.

Par contre, j'enjoins alors le Conseil communal à carrément interdire de garer les vélos sur ces places-là, étant donné qu'ils peuvent se garer partout. Ainsi, cela laisse la place aux motos et le problème est résolu pour tous. Bien sûr, la caisse communale en souffrirait. Toutefois, cette recommandation-là, je l'ai apprise justement ces dix derniers jours et puis vous conviendrez que je suis satisfait pour le reste de la réponse du Conseil communal. Je vous remercie.

- n° 100 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la situation du stationnement dans le quartier du Bourg

Allenspach Christoph (PS). Je reviens rapidement sur la situation très floue du stationnement dans le quartier du Bourg. J'ai deux questions:

Combien de places de stationnement pour véhicules sont aujourd'hui à disposition dans le périmètre du quartier du Bourg? Aussi faudrait-il préciser quel est le véritable périmètre du quartier du Bourg, parce que ce dernier est peu clair.

Combien de places se trouvent en surface et combien dans les parking publics et privés?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 101 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au besoin futur en places de stationnement au sein de la commune de Fribourg

Allenspach Christoph (PS). Quel sera le besoin en places de stationnement par catégorie d'utilisateur, selon les critères du Service de la mobilité de la Ville. J'entends par là les habitants et habitantes, les emplois, les commerces, les restaurants, le tourisme, etc. Je demande également de prendre en compte le plan de mobilité futur des services du Canton et, à défaut, celui de la Commune.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 102 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux deux antennes avec boîtier installées dans la zone de rencontre à la rue Joseph-Piller

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'aurais une question par rapport aux deux antennes avec boîtier qui ont été installées dernièrement, pas plus tard que la semaine passée, dans la zone de rencontre Joseph-Piller. Cette installation m'amène à poser les questions suivantes:

1. De quel genre d'installation s'agit-il et quels sont ses buts?
2. Est-ce qu'elle est soumise à la loi sur la vidéo surveillance du 7 décembre 2010? Si oui: s'agit-il d'un système avec ou sans enregistrement?
3. Allez-vous informer le public concernant cette nouvelle installation, respectivement la signaler de manière adéquate selon la loi précitée?
4. Quel est le coût approximatif d'une telle installation et qui la surveille?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. Wolhauser, cela fait en tout cas cinq ans que la Direction de la Police locale et de la Mobilité utilise ce moyen moderne de

comptage. En fait, il ne s'agit pas d'une antenne avec un boîtier, mais d'un mât avec une caméra de comptage.

- Question 1: Quel genre d'installation?

C'est une installation de comptage de trafic.

- Question 2: Est-elle soumise à la loi sur la vidéo surveillance du 7 décembre 2010?

Non. Pourquoi? Le niveau de résolution est très faible et ne permet que de distinguer le type de véhicule. On ne peut donc ni reconnaître les personnes, ni lire les numéros de plaques minéralogiques. En gros, on arrive à voir si c'est une silhouette d'un bus, d'un camion, d'un piéton, d'une voiture, mais on ne peut pas voir qui est dedans et on ne peut pas voir de numéro. Je précise qu'il s'agit bien d'une installation de comptage.

Y a-t-il un enregistrement? Oui, on enregistre, tout simplement parce qu'ensuite il faut dépouiller ces éléments pour savoir combien il a y eu de piétons, combien il y a eu de vélos, combien il y a eu de bus, etc.

- Question 3: Allez-vous informer le public?

Non, car il ne s'agit pas d'une installation de vidéosurveillance. Il s'agit, et je le répète, d'une installation de comptage que la Police locale et la Mobilité utilise dans le cadre de ses études.

- Question 4: Quel est le coût?

La dernière installation que nous avons acquise en décembre 2017 a coûté 6'102 francs.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). M. le Conseiller communal, je vous remercie de cette réponse. Je m'étonne quand même que l'on compte les voitures avec tous les aménagements qui ont été faits à la rue Joseph-Piller. Je m'étonne quand même que l'on compte nouveau les voitures et tout le trafic parce que je pense qu'avec une zone 20, ça ne devrait plus être le cas.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. L'ordonnance d'application sur les zones de rencontre et les zones 30 précise qu'après un aménagement il faut faire une expertise au plus tard une année après l'installation ou, dans le cas de Joseph-Piller, qui a connu l'installation de nouveaux éléments, faire un rapport circonstancié qui prouve ou non le bon fonctionnement de celle-ci. C'est donc de naturel que l'on effectue un contrôle puisque l'ordonnance l'exige.

- n° 103 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative aux Sous-Conseils des parents

Vonlanthen Marc (PS). J'aurais trois questions destinées au Conseil communal concernant la mise en oeuvre des Sous-Conseils des parents donc qui est un des articles enfin plusieurs articles dans les règlements scolaires.

La première question relève plutôt de l'aspect communicationnel. Il semble que dans un certain nombre d'établissements, peut-être plus particulièrement chez les francophones, ces Sous-Conseils

peinent à trouver des parents et ne sont par conséquent pas mis en oeuvre. Beaucoup de parents de mon entourage ou que j'ai pu connaître n'ont pas vu passer la communication parce qu'elle était plus ou moins noyée sous un tas de communications que l'on reçoit de la part des écoles. Il est vrai que si vous en êtes à votre troisième ou quatrième enfant, ce qui n'est pas mon cas, vous ne prenez même plus forcément la peine de détailler toutes ces communications. Donc est-ce qu'il y a peut-être une communication un peu plus visible qui pourrait être mise en oeuvre au sujet de la création de ces Sous-Conseils? Je pense notamment au "1700". Il est vrai que le règlement prévoyait d'une part un courriel aux parents, et d'autre part, une information lors des séances de début d'année. A mon sens, cela n'a pas été fait. Le "1700" semblerait être un canal plus approprié pour toucher les parents. On pourrait aussi envisager d'employer des associations pour relayer l'information.

La deuxième question est de savoir ce qu'il va advenir de ces établissements dans lesquels il n'y a pas suffisamment de représentants pour mettre en place ces Sous-Conseils? Est-ce que l'on pourrait envisager d'assouplir un peu les conditions? En principe, il faut 11 représentants pour que ces Sous-Conseils soient constitués. Est-ce que l'on pourrait assouplir un peu les conditions et est-ce que l'on pourrait également communiquer à nouveau à ce sujet? Le but étant de faire en sorte que ces Sous-Conseils soient mis en place, même un peu plus tard, mais tout de même pendant cette année 2018/2019 et ne pas attendre la prochaine rentrée scolaire pour les mettre en place.

La troisième question que j'aurais est relative à des cas inverses. Dans certains établissements, il y a eu plus de candidatures que de postes, si je peux m'exprimer ainsi, à repourvoir. Comment est-ce que l'on informe les parents sur la façon dont les représentants des Sous-Conseils vont être sélectionnés, et sur le processus de désignation?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Effectivement, la communication a été faite de manière habituelle, c'est-à-dire via une communication par l'intermédiaire des responsables d'établissements qui transmettent la lettre aux parents. C'est vrai que les parents reçoivent beaucoup de lettres. Toutefois, ce que je constate, c'est que lorsque l'on annonce que les devoirs surveillés sont gratuits, on a énormément de réponses. Je crois que les parents sont peut-être un peu sélectifs. Quand c'est gratuit, ils répondent plus facilement que lorsqu'il s'agit de participer à un Sous-Conseil. Il est exact que les Sous-Conseils alémaniques ont trouvé tout de suite des représentants, ce qui n'est pas le cas des Sous-Conseils francophones. Je crois que ça ne tient pas seulement à un défaut de communication mais ça tient aussi au fait que c'est la première fois que cela se fait. De même beaucoup de parents ont estimé que les autres allaient le faire et qu'ils n'allaient peut-être pas être choisis, puisque l'on disait aussi que – et cela répond à votre troisième question – s'il y a trop de candidatures, il y aura un tirage au sort. J'ai eu de telles réflexions de la part de mamans qui m'ont dit: oui, je serais bien venue mais je me suis dit qu'il y aurait un tirage au sort et qu'il y aurait déjà assez de monde. Maintenant, on se rend compte qu'il n'y a pas assez de parents et je trouverais très dommage que l'on ne puisse pas mettre en place ces Sous-Conseils même cette année. Raison pour laquelle nous avons motivé les responsables d'établissements à ce que l'information soit redonnée lors des rencontres avec les parents, les soirées des parents, pour dire aux parents "venez dans les Sous-Conseils". Nous les mettrons en place dès que l'on aura les nombres suffisants et encore cette année. Deux mères qui nous ont écrit pour dire qu'elles trouvaient dommage qu'il n'y ait pas les Sous-Conseils. On leur a demandé pourquoi elles ne venaient pas et on leur a dit d'essayer de stimuler des amis qui pourraient aussi faire partie du Sous-Conseil. C'est ce qu'elles ont fait et, comme par miracle, il y a tout d'un coup assez de représentants pour les Sous-Conseils dans cette école. C'est pour ça que je profite de répondre directement à votre question puisque maintenant, vous tous les Conseillers généraux, vous êtes au courant qu'il manque des représentants pour les Sous-Conseils donc motivez vos amis à s'inscrire dans ces Sous-Conseils.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis satisfait de la réponse. Je pense qu'en ce qui concerne les devoirs surveillés, une des raisons pour laquelle peut-être il y a eu un fort afflux, que cette gratuité des devoirs surveillés a été largement médiatisée lorsqu'elle a été votée. Par la suite, l'écho rencontré dans la population explique aussi peut-être pourquoi les parents étaient plus au courant, ce qui n'a pas été le cas des Sous-Conseils, dont la création a été le résultat d'une décision moins visible.

- n° 104 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative au catalogue de mesures prévues par le Conseil communal pour favoriser le bilinguisme au sein de l'administration communale

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Ich nehme den Rat von Kollege Parpan auf und stelle die Frage ausschliesslich auf Deutsch.

Überstürztes Handeln würde Ängste wecken, man muss behutsam vorwärts machen, alles braucht seine Zeit. Dieses Vokabular, geschätzter Herr Stadtpräsident, mit dem Sie den Entscheid des Gemeinderates, zumindest in den Medien verteidigt haben, bezüglich Einführung von Deutsch als Amtssprache, dieses Vokabular erinnert mich - Sie mögen es mir nicht verübeln - an die katholische Kirche wenn es um Neuerungen geht. Da wird auch jeweils argumentiert, dass es eben noch nicht die Zeit wäre, dass man vorsichtig vorwärts machen müsste. Zwar währt es noch nicht gerade Jahrhunderte, wie in der katholischen Kirche, aber wenn man die Protokolle der vergangenen Jahre durchgeht, dann hat man den Eindruck, dass das Argument des nicht Vorpreschens ein Evergreen ist, das schon Ihr geschätzter Vorgänger und Vor-, Vorgänger gebracht hat. Wir wollen nicht hoffen, dass die Zeit bis zur Einführung von Deutsch als Amtssprache bis zum Jüngsten Tag dauert. Deswegen meine Fragen:

1. Der Gemeinderat sieht ein Massnahmenkatalog in Sachen Zweisprachigkeit vor. Er spricht von kurz- und mittelfristig. Was heisst das konkret? Heisst das Monate, Jahre, Jahrzehnte?
2. Der Gemeinderat behält sich vor Medienmitteilungen in dringenden Fällen nur auf Französisch zu verfassen. Was wären solche dringenden Fälle, die es nicht erlauben wenigstens eine kleine Zusammenfassung auf Deutsch beizulegen.
3. Es ist eine Kommission für Zweisprachigkeit vorgesehen. Wie würde die allenfalls zusammengesetzt? Können Sie dazu schon etwas sagen? Wären da auch Generalräte/Generalrätinnen Mitglieder?

Steiert Thierry, Syndic. Da Sie mir diese Frage heute Abend bereits unterbreitet haben, kann ich darauf antworten.

1. Massnahmenkatalog in Sachen Zweisprachigkeit - in welcher Zeitspanne werden die Massnahmen umgesetzt?

Es kommt auf die Massnahmen an. Manche können sofort umgesetzt werden und andere werden tatsächlich Jahre und Jahrzehnte dauern, weil sie vielleicht jetzt beginnen aber nie enden werden, wie z.B. die stärkere Förderung bei der Rekrutierung des zweisprachigen Personals.

2. Medienmitteilungen in dringenden Fällen

In der Kommunikationsabteilung der Stadt Freiburg kann es vorkommen, dass nur eine Person anwesend ist wenn eine dringliche Kommunikation getätigt werden muss. Es kann sein, dass diese Person französischsprachig ist und die deutschsprachige Person zu diesem Zeitpunkt abwesend ist. In diesem Fall muss die Übersetzung nachgeschickt werden. An solche Fälle wurde gedacht als wir diese Bemerkung gemacht haben. Nicht in allen dringenden Fällen ist es möglich unverzüglich eine deutsche Medienmitteilung zu verfassen.

3. Kommission für Zweisprachigkeit

Die Zusammensetzung der Kommission ist noch nicht bekannt, da sich der Gemeinderat noch nicht mit dieser Frage befasst hat.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Ich bin zufrieden mit der Antwort.

- n° 105 de M. Claudio Rugo (PA) au sujet de la position du Conseil communal quant à la version du Bureau du Conseil général et celle du Parti des artistes relative à son expulsion de séance et au jugement rendu le 12 septembre 2018 par le Préfet de la Sarine

Rugo Claudio (PA). Dans le jugement rendu le 12 septembre 2018 par M. le Préfet, dans le dossier n° RA 9/2017, il est écrit en page 3 du document:

"Par après, alors que Claudio Rugo allait regagner sa place, encore nerveux, le Président l'a enjoint de se calmer. Claudio Rugo s'est alors approché de lui en indiquant que cela lui était impossible et qu'il allait recommencer. Le Président lui a alors demandé formellement de quitter la salle afin de poursuivre la séance dans un climat harmonieux. Claudio Rugo s'est mis à mimer l'approche de Bernhard Altermatt. Le Président lui a là demandé une deuxième fois de quitter la salle. Sur quoi, le scrutateur François Miche, qui occupait la place du Vice-Président et dont le rôle est qualifié de mineur par le Bureau, a appelé de vive voix l'huissier pour faire sortir Claudio Rugo de la salle".

Le Conseil communal, qui était aux premières loges de cette scène gravée dans la mémoire de chacun d'entre nous, peut-il confirmer en chœur:

1^{ère} version:

- A1 L'honorable Président Christophe Giller a demandé formellement à Claudio Rugo de quitter la salle à deux reprises;
- A2 Après quoi, et seulement après quoi, c'est bien Monsieur François Miche (PS) qui a crié debout sur la chaise du Vice-Président: Huissier.

2^{ème} version, celle du Parti des artistes:

- B1 C'est bien Monsieur F. Miche, qui debout sur la chaise du Vice-Président, a crié "Huissier" à deux reprises;
- B2 et qu'ensuite, le Président C. Giller n'a fait que de demander en écho "Huissier" et procédé à l'expulsion de la salle de Claudio Rugo.

Monsieur le Syndic nous a confirmé dans une séance que tout le monde mentait, procès-verbal n° 9b, question n°44, page 782. Je félicite au passage les concepteurs du nouveau site Internet de la Ville de Fribourg.

Je vous cite le passage: "Steiert Thierry, Syndic. Je vais tout simplement répondre à M. C. Rugo, que des sociologues éminents de ce monde, ont fait des études sur la quantité de mensonges que chacun d'entre nous prononce par jour. Je crois qu'ils sont arrivés à la conclusion que chaque personne en prononce quotidiennement un nombre assez impressionnant...".

Je me pose les questions suivantes et prie le Président de les transmettre au Conseil communal:

1. Est-ce que le Conseil communal confirme la version A du Bureau ou la version B du Parti des artistes? Ou répondra comme le fait habituellement l'autruche, la tête dans le sable?
2. L'étude scientifique d'éminents sociologues que vous mentionnez dans votre discours s'applique-t-elle aussi à titre collectif?
3. Lorsque le mensonge non pas d'un individu quelconque, mais d'un représentant du peuple, légitimement élu par ce dernier, ayant été assermenté par le Préfet le 27 avril 2016 par la formule, je jure ou je promets... Lorsque ce mensonge est collectif, ici par le Bureau, le mot complot politique serait-il approprié?
4. De la sorte, ne discrédite-t-on pas l'ensemble de la classe politique?

Steiert Thierry, Syndic. Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

C. Autres interventions

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). J'aimerais juste relever, M. le Président, Mmes et MM., que nous avons eu cette année pour le 1^{er} août des feux d'artifice absolument grandioses. Je tenais à remercier les organisateurs de cette manifestation.

Mon deuxième remerciement concerne notre sortie du Conseil général. Merci, M. le Président et vos coorganisateur M. G. Bourgarel et Mme S. Sabino, c'était vraiment sympathique et hautement intéressant et je crois que tous ceux qui ont eu la chance d'y participer regarderont ce rempart avec des autres yeux. Un tout grand merci et bonne nuit. (Applaudissements).

Le Président. Je vous demande s'il y a d'autres interventions au sens de l'article 69 de notre règlement?

Ce n'est pas le cas. Je vous remercie et lève la séance à 22.51 heures.

Nous pouvons aller boire un verre au Gothard pour ceux qui le souhaitent, les places ont été réservées.

Fribourg, le 8 octobre 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien VUILLEUMIER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.